



Rapport Final

Couverture de taux d'intérêts

METALU

6 février 2026

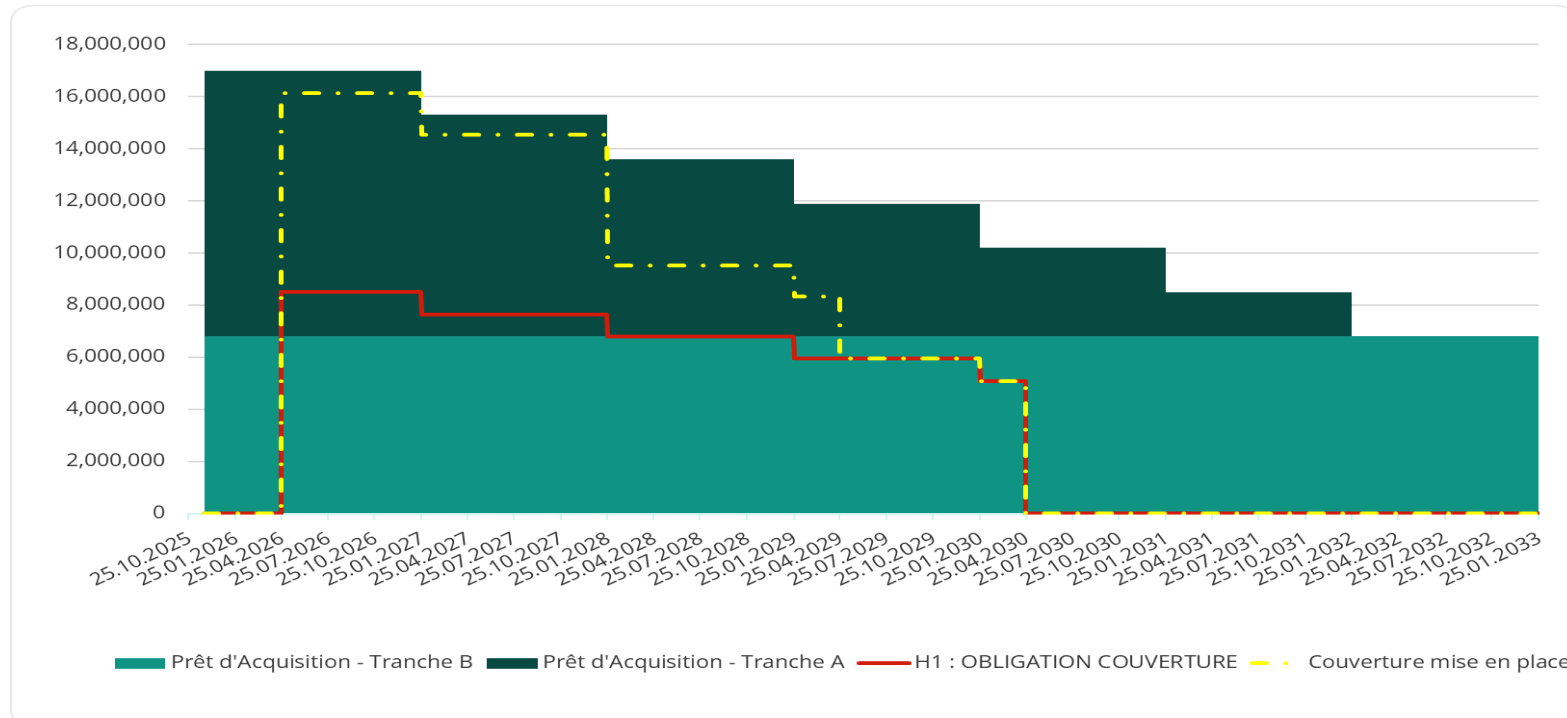


KERIUS Finance SAS
Conseiller en Investissements Financiers
Membre de l'ANACOFI CIF- Association agréée par l'AMF - ORIAS N° 13000716

EXECUTIVE NOTE METALU



- **Stratégie de couverture mise en place** : H8 – Cap 2,50% - 95% d'avril 2026 à janvier 2028 puis 70% de janvier 2028 à avril 2029 puis 50% d'avril 2029 à avril 2030.
- **Banque de couverture** : CACIB
- **Prime lissée de la couverture** : 0.1950%
- **Equivalent en € de la prime lissée** : 86'902€
- **Honoraires Kerius Finance** : 14'000€
- **Economies réalisées** : 78'369€

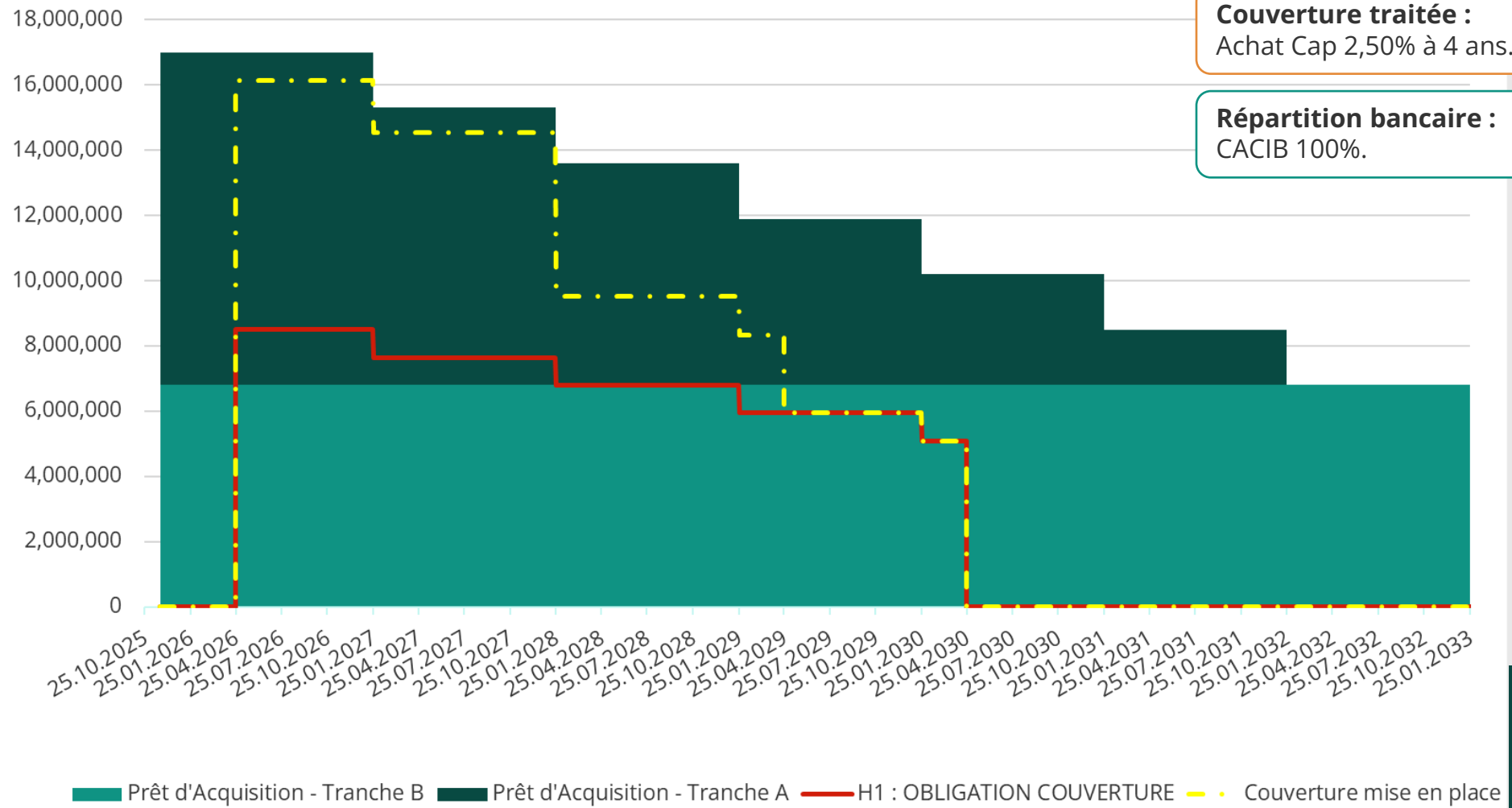


Les différents rapports produits pendant la mission ainsi que les rapports de valorisation sont disponibles à la demande.

Résumé des décisions prises

- Nouvelle couverture mise en place sur un horizon de 4 ans pour réduire la sensibilité du groupe aux variations de taux d'intérêts, y compris négatifs, avec un objectif de couverture Cash Flow Hedge (couverture de flux futurs).
- Un cap avec plafond (strike) à 2,50% a été mis en place pour limiter le taux de financement sur la partie couverte. Ce produit prend en compte le plancher à 0% sur le financement.

Cartographie après nouvelle couverture



Caractéristiques des dettes

Financements :

Prêteurs : Crédit Agricole, Crédit Coopératif, Caisse d'Épargne.

Prêt d'Acquisition de €17'000'000 tiré le 25/11/2025, composé de :

Tranche A : €10'200'000, amortissement annuel linéaire, échéance le 25/01/2032, floor 0% sur Euribor 3 mois + 1,75%.

Tranche B : €6'800'000, amortissement in fine, échéance le 25/01/2033, floor 0% sur Euribor 3 mois + 2,05%.

Obligation de couverture :

Contrats de Couverture : Il s'engage à conclure, uniquement avec une ou plusieurs Banques de Couverture, **dans les six (6) mois suivant la Date de Tirage du Prêt d'Acquisition**, un ou plusieurs Contrat(s) de Couverture, aux conditions de marché, pour **une durée minimale de quatre (4) années** à compter de sa(leur) conclusion et pour un montant notionnel total égal à **50% au moins de l'Encours cumulé du Prêt d'Acquisition**, permettant de couvrir l'Emprunteur contre les conséquences de la **hausse de l'EURIBOR de plus de cent cinquante points de base (150 bps)** par rapport à sa valeur à la Date de Détermination du Taux au titre de la première Période d'Intérêts des Tranches Prêt d'Acquisition.

→ 25/05/2026

Banque de couverture : Crédit Agricole.

En cas de couverture d'un crédit qui n'est pas encore tiré à la date de couverture : vérifier que le contrat le permet ou demander l'autorisation à la Banque arrangeuse car il est généralement interdit de couvrir plus de 100% des dettes tirées.

Détail de la couverture réalisée

Cap à prime lissée :

Banque : CACIB

Cours d'exercice : 2,50% (strike / taux plafond)

Date de transaction : 06/02/2026

Date de début : 27/04/2026

Date de fin : 25/04/2030

Index : Euribor 3 Mois

Base : Actual/360

Nominal de départ : €16'150'000 amortissements spécifiques, cf. tableau en annexe

Prime annuelle à payer trimestriellement jusqu'au 25/04/2030 : **0.195%**, correspondant à une prime payée à la mise en place (up-front) de **€86'902**.

Primes à payer

Couverture CACIB

Fixing	Début	Fin	Paielement	Notionnel	Prime à payer	Restant à payer en cas de déboucement
23.04.2026	27.04.2026	27.07.2026	27.07.2026	16,150,000	7,961	-78,942
23.07.2026	27.07.2026	26.10.2026	26.10.2026	16,150,000	7,961	-70,981
22.10.2026	26.10.2026	25.01.2027	25.01.2027	16,150,000	7,961	-63,020
21.01.2027	25.01.2027	26.04.2027	26.04.2027	14,535,000	7,165	-55,856
22.04.2027	26.04.2027	26.07.2027	26.07.2027	14,535,000	7,165	-48,691
22.07.2027	26.07.2027	25.10.2027	25.10.2027	14,535,000	7,165	-41,527
21.10.2027	25.10.2027	25.01.2028	25.01.2028	14,535,000	7,243	-34,284
21.01.2028	25.01.2028	25.04.2028	25.04.2028	9,520,000	4,693	-29,591
21.04.2028	25.04.2028	25.07.2028	25.07.2028	9,520,000	4,693	-24,898
21.07.2028	25.07.2028	25.10.2028	25.10.2028	9,520,000	4,744	-20,154
23.10.2028	25.10.2028	25.01.2029	25.01.2029	9,520,000	4,744	-15,410
23.01.2029	25.01.2029	25.04.2029	25.04.2029	8,330,000	4,061	-11,349
23.04.2029	25.04.2029	25.07.2029	25.07.2029	5,950,000	2,933	-8,416
23.07.2029	25.07.2029	25.10.2029	25.10.2029	5,950,000	2,965	-5,451
23.10.2029	25.10.2029	25.01.2030	25.01.2030	5,950,000	2,965	-2,486
23.01.2030	25.01.2030	25.04.2030	25.04.2030	5,100,000	2,486	0

Prime lissée

0.1950%

Total à payer

86,902

Tableaux d'amortissement

DATE DEPART	DATE FIN	Prêt d'Acquisition - Tranche A		Prêt d'Acquisition - Tranche B		TOTAL DETTE	% DETTE TOTALE	H1 : OBLIGATION COUVERTURE	Minimum restant à couvrir	Couverture mise en place
		Amort.	CRD	Amort.	CRD					
25.11.2025	25.01.2026	0	10,200,000	0	6,800,000	17,000,000		0	0	0
25.01.2026	25.04.2026	0	10,200,000	0	6,800,000	17,000,000		0	0	0
25.04.2026	25.07.2026	0	10,200,000	0	6,800,000	17,000,000	50%	8,500,000	8,500,000	16,150,000
25.07.2026	25.10.2026	0	10,200,000	0	6,800,000	17,000,000	50%	8,500,000	8,500,000	16,150,000
25.10.2026	25.01.2027	0	10,200,000	0	6,800,000	17,000,000	50%	8,500,000	8,500,000	16,150,000
25.01.2027	25.04.2027	1,700,000	8,500,000	0	6,800,000	15,300,000	50%	7,650,000	7,650,000	14,535,000
25.04.2027	25.07.2027	0	8,500,000	0	6,800,000	15,300,000	50%	7,650,000	7,650,000	14,535,000
25.07.2027	25.10.2027	0	8,500,000	0	6,800,000	15,300,000	50%	7,650,000	7,650,000	14,535,000
25.10.2027	25.01.2028	0	8,500,000	0	6,800,000	15,300,000	50%	7,650,000	7,650,000	14,535,000
25.01.2028	25.04.2028	1,700,000	6,800,000	0	6,800,000	13,600,000	50%	6,800,000	6,800,000	9,520,000
25.04.2028	25.07.2028	0	6,800,000	0	6,800,000	13,600,000	50%	6,800,000	6,800,000	9,520,000
25.07.2028	25.10.2028	0	6,800,000	0	6,800,000	13,600,000	50%	6,800,000	6,800,000	9,520,000
25.10.2028	25.01.2029	0	6,800,000	0	6,800,000	13,600,000	50%	6,800,000	6,800,000	9,520,000
25.01.2029	25.04.2029	1,700,000	5,100,000	0	6,800,000	11,900,000	50%	5,950,000	5,950,000	8,330,000
25.04.2029	25.07.2029	0	5,100,000	0	6,800,000	11,900,000	50%	5,950,000	5,950,000	5,950,000
25.07.2029	25.10.2029	0	5,100,000	0	6,800,000	11,900,000	50%	5,950,000	5,950,000	5,950,000
25.10.2029	25.01.2030	0	5,100,000	0	6,800,000	11,900,000	50%	5,950,000	5,950,000	5,950,000
25.01.2030	25.04.2030	1,700,000	3,400,000	0	6,800,000	10,200,000	50%	5,100,000	5,100,000	5,100,000
25.04.2030	25.07.2030	0	3,400,000	0	6,800,000	10,200,000		0	0	0
25.07.2030	25.10.2030	0	3,400,000	0	6,800,000	10,200,000		0	0	0
25.10.2030	25.01.2031	0	3,400,000	0	6,800,000	10,200,000		0	0	0
25.01.2031	25.04.2031	1,700,000	1,700,000	0	6,800,000	8,500,000		0	0	0
25.04.2031	25.07.2031	0	1,700,000	0	6,800,000	8,500,000		0	0	0
25.07.2031	25.10.2031	0	1,700,000	0	6,800,000	8,500,000		0	0	0
25.10.2031	25.01.2032	0	1,700,000	0	6,800,000	8,500,000		0	0	0
25.01.2032	25.04.2032	1,700,000	0	0	6,800,000	6,800,000		0	0	0
25.04.2032	25.07.2032	0	0	0	6,800,000	6,800,000		0	0	0
25.07.2032	25.10.2032	0	0	0	6,800,000	6,800,000		0	0	0
25.10.2032	25.01.2033	0	0	0	6,800,000	6,800,000		0	0	0
25.01.2033	25.04.2033	0	0	6,800,000	0	0		0	0	0

Analyse de Retour sur Investissement

Outre les aspects qualitatifs (analyses et choix de la stratégie la plus adaptée) et le gain de temps durant le processus, la prestation de KERIUS Finance a permis de générer les économies suivantes en permettant d'obtenir un taux de couverture inférieur à la pratique habituelle des banques pour ce montant :

Valeur 1 BP	4,465
-------------	-------

CACIB

Economies totales

78,369

Taux/Prix sans marge bancaire	75,962
-------------------------------	--------

Prix avec marge bancaire standard *	165,271
-------------------------------------	---------

Marge bancaire standard (20 points de base) *	89,310
---	--------

Prix final	86,902
------------	--------

Marge finale	10,941
--------------	--------

* La marge standard prise par les banques dans ce contexte est de 20 à 25 points de base sur un taux ou une prime lissée par rapport au taux/prix sans marge utilisé ci-dessus. Une marge de 20 points de base est utilisée pour cette comparaison.

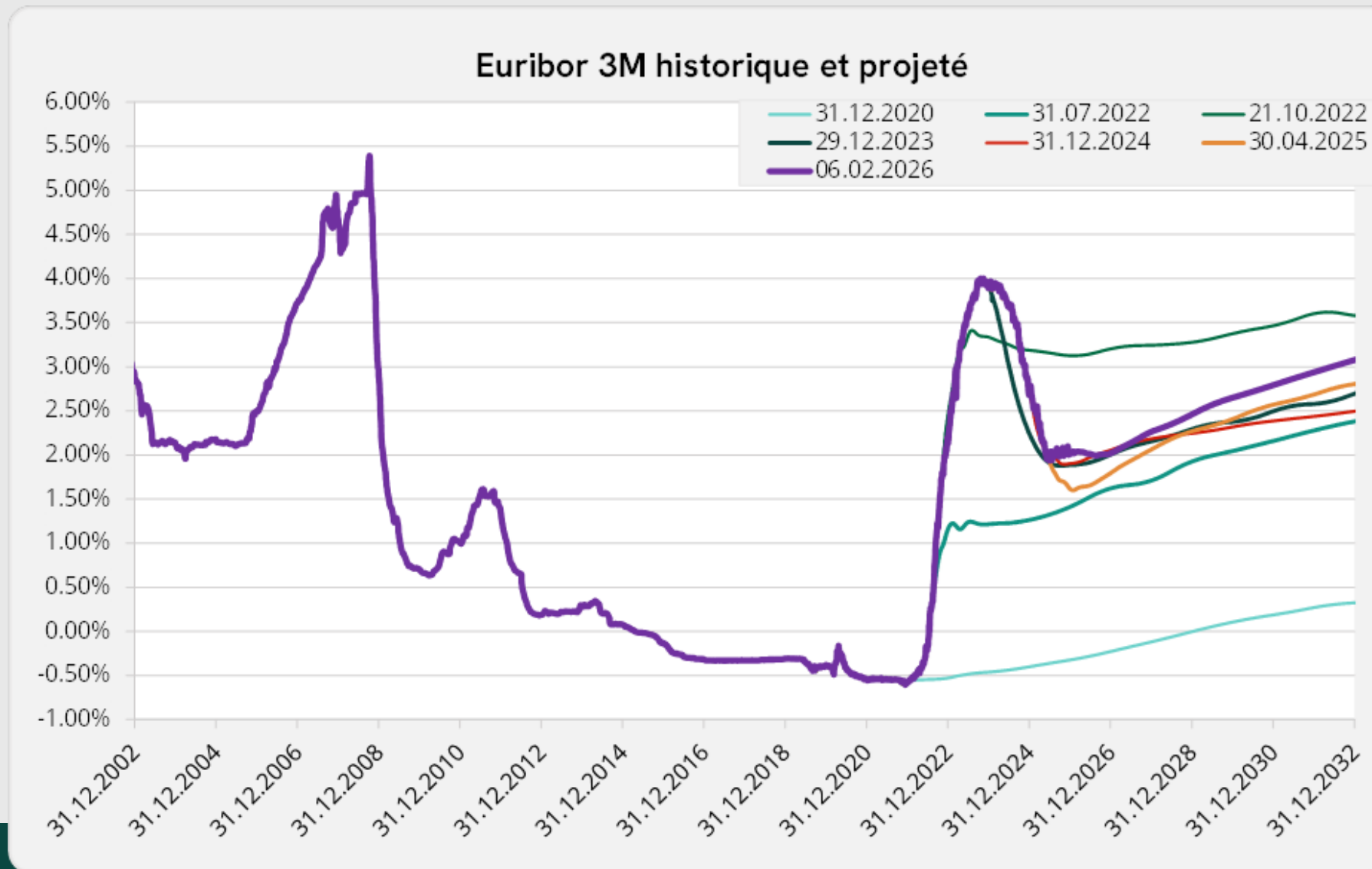
Les économies totales sont réalisées en trois étapes de manière "coopérative" avec la banque:

- Choix du produit optimal: des produits similaires sont souvent "margés" différemment (notamment swap flooré vs cap 0%)
- Négociations préliminaires avant cotations de sélection (explication de la méthode KERIUS et de la marge cible pour être sélectionné)
- Négociation finale en fin de processus

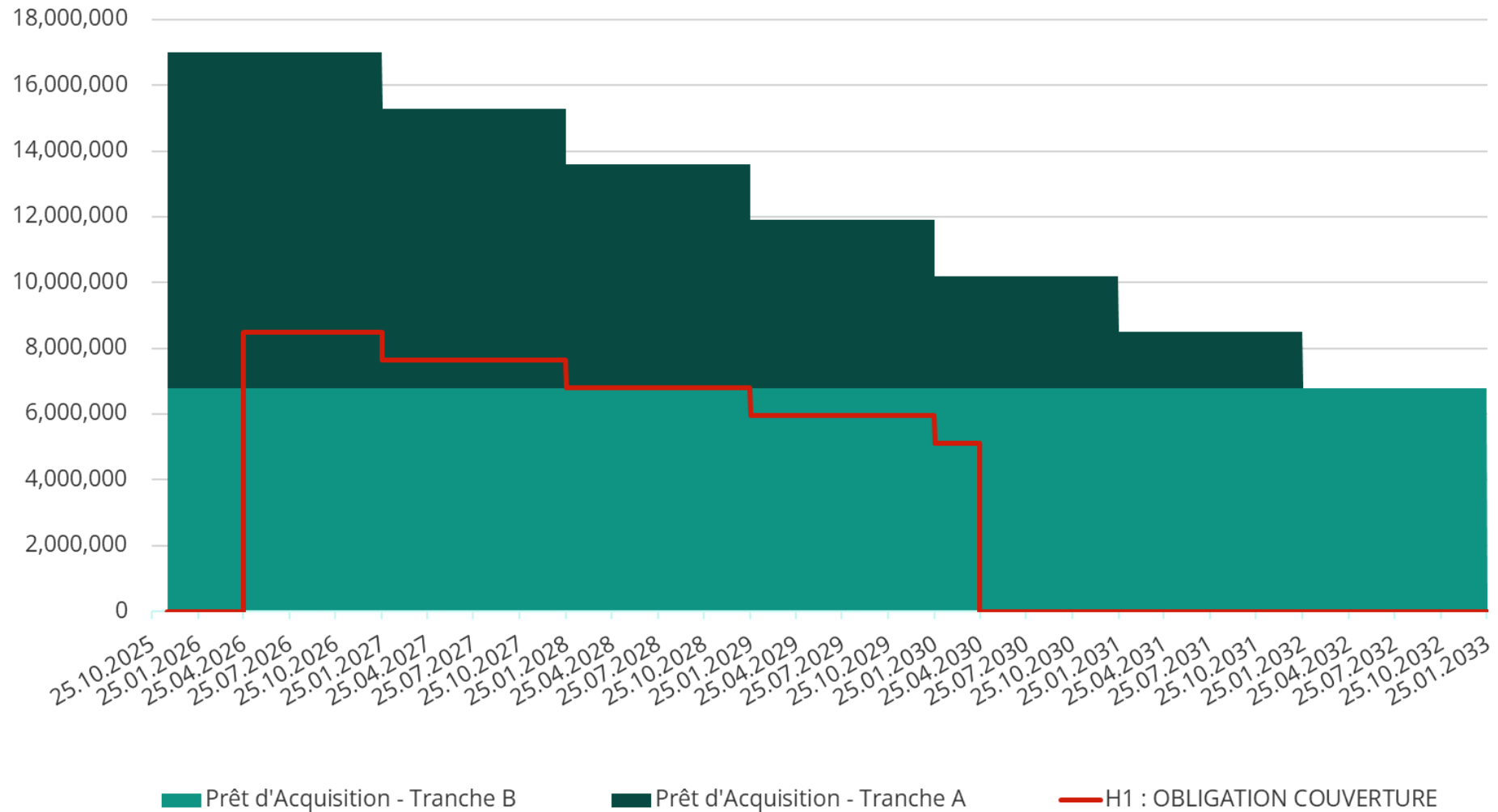
Annexes

- Données de marché : Euribor historique et projeté
- Rappel: Extrait de rapports d'analyse et simulations
- Clauses contractuelles
- Rappel : différents types de couverture

Données de marché (06/02/2026)



Cartographie des dettes



Financements :

Prêteurs : Crédit Agricole, Crédit Coopératif, Caisse d'Épargne.

Prêt d'Acquisition de €17'000'000 tiré le 25/11/2025, composé de :

Tranche A : €10'200'000, amortissement annuel linéaire, échéance le 25/01/2032, floor 0% sur Euribor 3 mois + 1,75%.

Tranche B : €6'800'000, amortissement in fine, échéance le 25/01/2033, floor 0% sur Euribor 3 mois + 2,05%.

Obligation de couverture :

Contrats de Couverture : Il s'engage à conclure, uniquement avec une ou plusieurs Banques de Couverture, **dans les six (6) mois suivant la Date de Tirage du Prêt d'Acquisition**, un ou plusieurs Contrat(s) de Couverture, aux conditions de marché, pour **une durée minimale de quatre (4) années** à compter de sa(leur) conclusion et pour un montant notionnel total égal à **50% au moins de l'Encours cumulé du Prêt d'Acquisition**, permettant de couvrir l'Emprunteur contre les conséquences de la **hausse de l'EURIBOR de plus de cent cinquante points de base (150 bps)** par rapport à sa valeur à la Date de Détermination du Taux au titre de la première Période d'Intérêts des Tranches Prêt d'Acquisition.

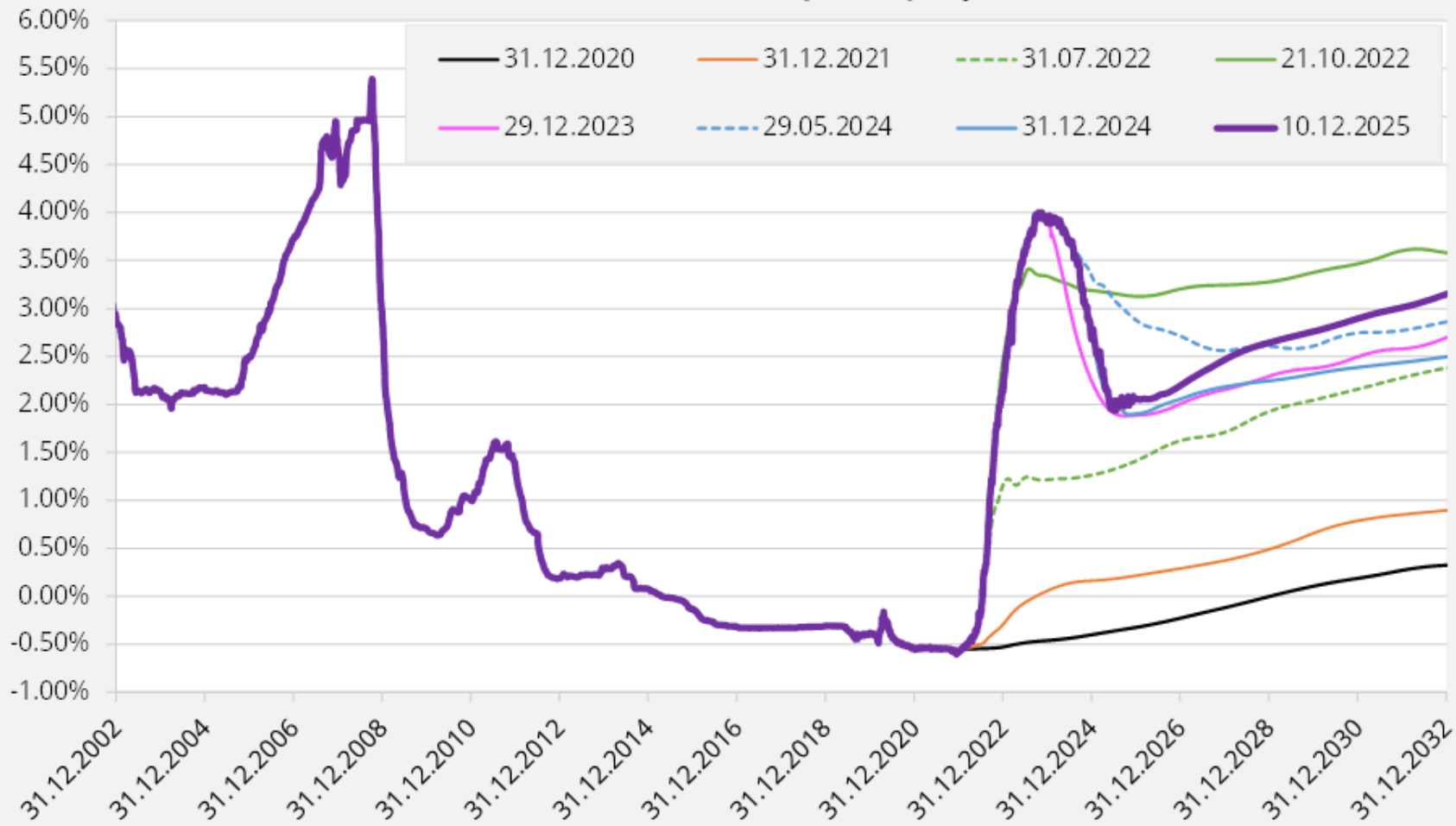
→ 25/05/2026

Banques de couverture : Crédit Agricole, , Crédit Coopératif, Caisse d'Épargne/ NATIXIS.

En cas de couverture d'un crédit qui n'est pas encore tiré à la date de couverture : vérifier que le contrat le permet ou demander l'autorisation à la Banque arrangeuse car il est généralement interdit de couvrir plus de 100% des dettes tirées.

Données de marché

Euribor 3M historique et projeté

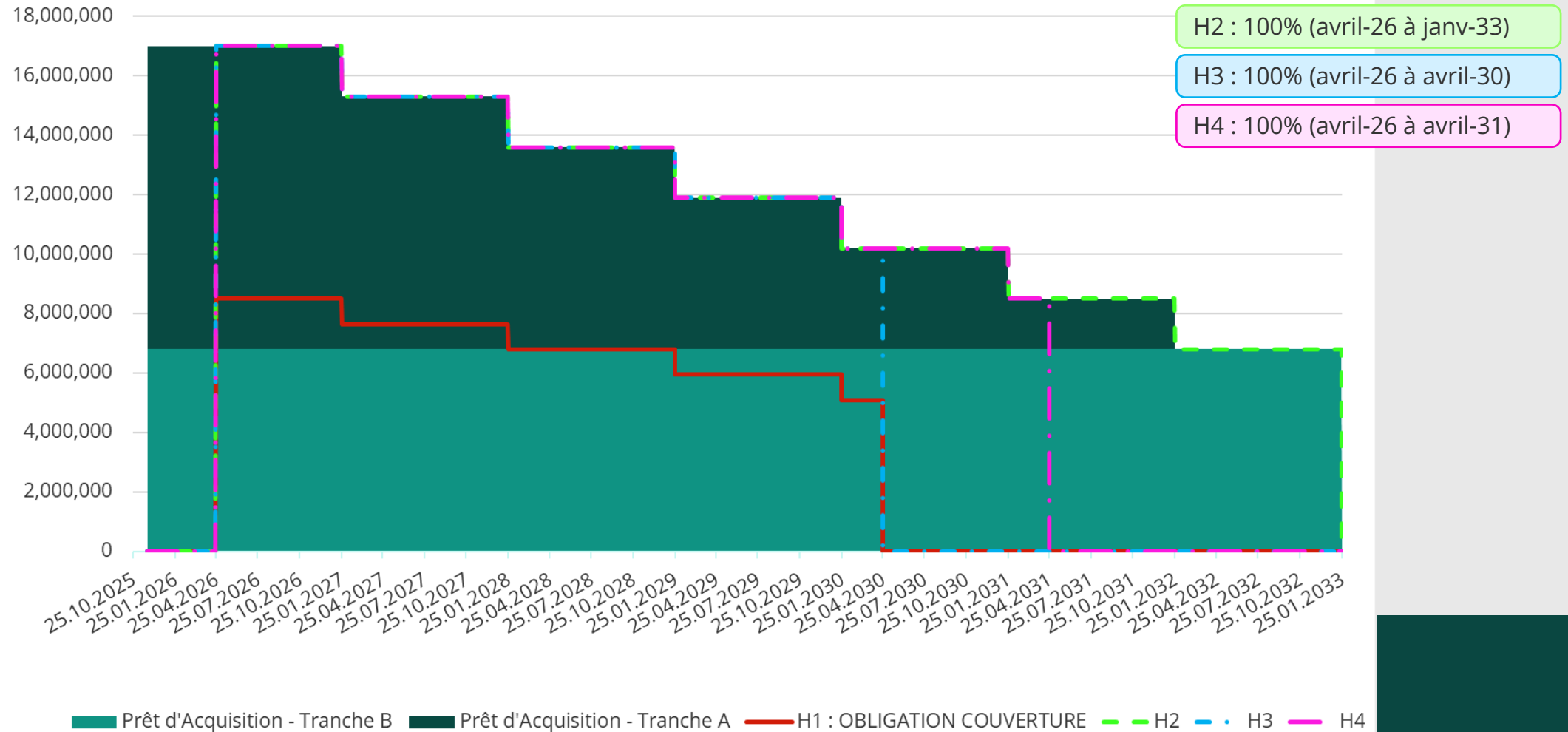


Les marchés sont actuellement très volatils et peuvent faire varier le prix des couvertures significativement.

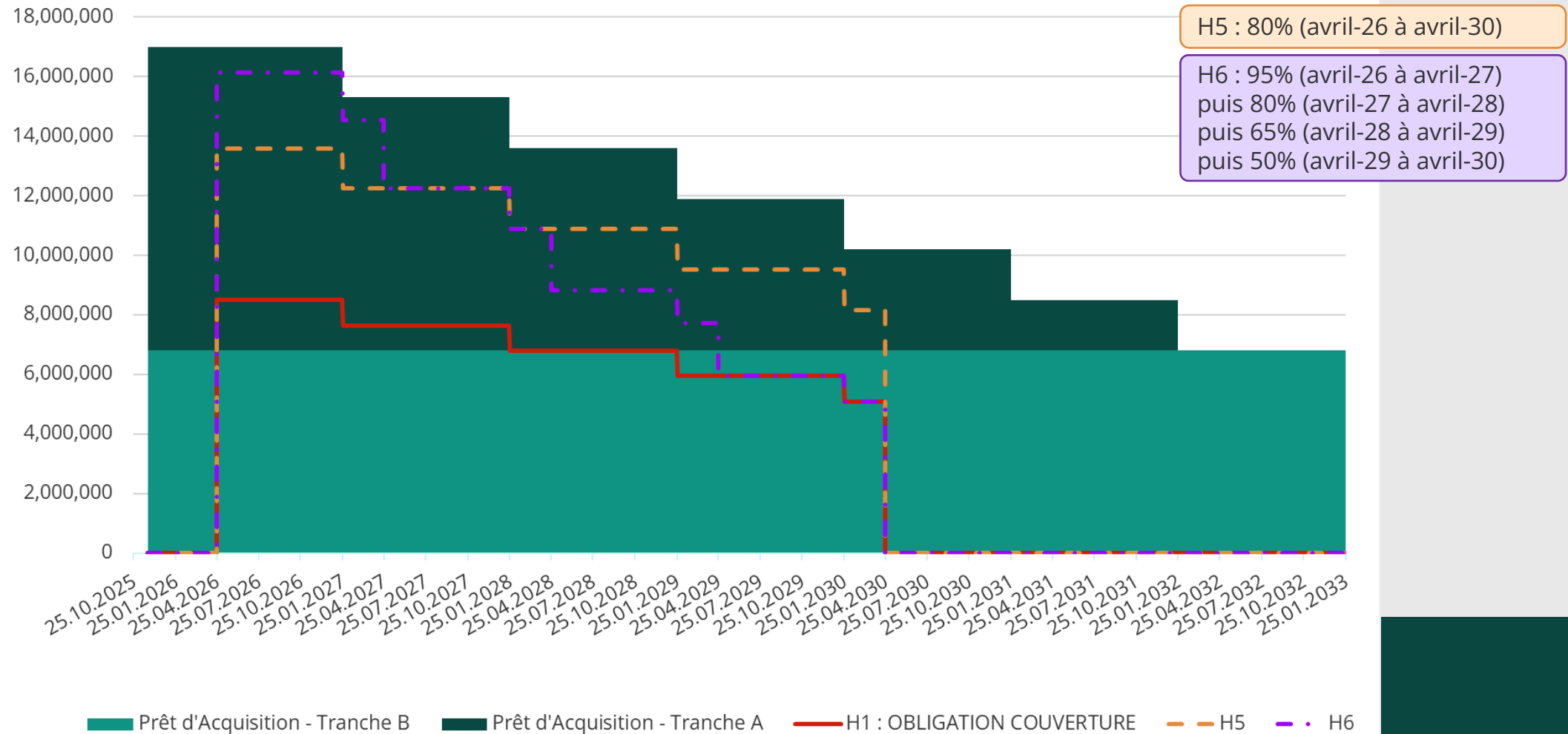
Le prix des couvertures bouge quotidiennement de +/-10 ou 15 points de base

Depuis le Covid, les services juridiques des banques sont saturés et les délais de mise en place ont été sensiblement rallongés. Plusieurs démarches ne peuvent être lancées qu'après le choix de la banque par le client. C'est pourquoi, il faut compter un délai entre 2 et 4 semaines entre l'appel d'offres et la mise en place de la couverture.

Nouvelles couvertures : Différents montants et horizons possibles



Nouvelles couvertures : Différents montants et horizons possibles



Produits non recommandés

COUVERTURE	H1	H2	H3	H4	H5	H6
Valeur 1bp en EUR	2,847	8,026	5,694	6,686	4,555	4,258
Swap sans Floor	2.49%	2.63%	2.49%	2.55%	2.49%	2.44%
Swap avec Floor	2.50%	2.65%	2.50%	2.57%	2.50%	2.45%

Les produits de couverture de taux d'intérêts sont nombreux. Il existe certains produits que nous ne recommandons pas ou plus pour différentes raisons, relatives à un problème d'efficacité ou de comptabilisation (parfois les deux sont liés) ou de rentabilité comparative. Des fiches « produits » sont disponibles en annexe de ce rapport afin de préciser les mécanismes et leurs avantages / inconvénients intrinsèques.

Voici une liste (non exhaustive) des produits que nous ne recommandons pas et les raisons :

▪ Swap de taux (simple et flooré) :

- Simple : toxique dans un contexte de taux négatif et donc peut être déqualifié et considéré comme produit spéculatif par les CAC de l'entreprise même en période de taux positifs, ce qui implique d'enregistrer les variations de valeur liquidative du produit en résultat financier à chaque clôture
- Flooré : marge bancaire accrue pour un produit équivalent au Cap 0%, mais vendu plus cher la plupart du temps pour des raisons propres aux banques

▪ Tunnel d'options (achat de cap / vente de floor) :

- Ne garantit pas un taux plafond en cas de taux négatifs car le financement intègre déjà un plancher/floor à 0%, qui induit une hausse du taux de financement global en cas de baisse des taux Euribor en zone négative. A ce titre, le produit peut être déqualifié et considéré comme produit spéculatif par les CAC de l'entreprise même en période de taux positifs (au même titre que le swap simple).

▪ Cap à barrière désactivante :

- Ne garantit pas un taux plafond, donc à ce titre n'est pas un produit de couverture et doit être considéré comme spéculatif par les CAC

▪ Cap à barrière activante :

- Marge bancaire accrue et produit intéressant sur des très gros montants seulement pour absorber les coûts bancaires additionnels

▪ Cap Spread (ex: achat de cap 1% / vente de cap 3%) :

- Ne garantit pas un taux plafond et n'est jamais un produit de couverture en cas de scénario de taux fortement défavorable, donc à ce titre peut être considéré comme spéculatif par les CAC.

Produits recommandés

COUVERTURE	H1	H2	H3	H4	H5	H6
Durée	4 ans	6.75 ans	4 ans	5 ans	4 ans	4 ans
Indice	Euribor 3M	Euribor 3M	Euribor 3M	Euribor 3M	Euribor 3M	Euribor 3M
Notionnel départ	8,500,000	17,000,000	17,000,000	17,000,000	13,600,000	16,150,000
Début de période	25.04.2026	25.04.2026	25.04.2026	25.04.2026	25.04.2026	25.04.2026
Fin de période	25.04.2030	25.01.2033	25.04.2030	25.04.2031	25.04.2030	25.04.2030
Valeur 1bp en EUR	2,847	8,026	5,694	6,686	4,555	4,258

Prime d'option lissée						
Cap 0% annualisé	2.50%	2.65%	2.50%	2.57%	2.50%	2.45%
Taux financement Max	2.50%	2.65%	2.50%	2.57%	2.50%	2.45%

Cap 2% annualisé	0.65%	0.83%	0.65%	0.73%	0.65%	0.59%
Taux financement Max	2.65%	2.83%	2.65%	2.73%	2.65%	2.59%

Cap 2.5% annualisé	0.38%	0.54%	0.38%	0.45%	0.38%	0.33%
Taux financement Max	2.88%	3.04%	2.88%	2.95%	2.88%	2.83%

Cap 3% annualisé	0.25%	0.38%	0.25%	0.30%	0.25%	0.22%
Taux financement Max	3.25%	3.38%	3.25%	3.30%	3.25%	3.22%

Prime des options en EUR						
Cap 0%	677,900	1,974,200	1,355,700	1,616,000	1,084,600	998,300
Cap 2%	175,700	616,000	351,400	456,900	281,100	238,700
Cap 2.5%	103,800	405,900	207,700	284,600	166,100	135,800
Cap 3%	68,000	281,800	135,900	190,900	108,700	88,800

Marge bancaire estimée en points de base (BP) incluse dans les prix : **7 bps**

Détail des stratégies:

H2 : 100% (avril-26 à janv-33).

H3 : 100% (avril-26 à avril-30).

H4 : 100% (avril-26 à avril-31).

H5 : 80% (avril-26 à avril-30).

H6 : 95% (avril-26 à avril-27)
puis 80% (avril-27 à avril-28)
puis 65% (avril-28 à avril-29)
puis 50% (avril-29 à avril-30).

Cotations indicatives

Voir comparaison des profils de couverture en annexe.

Cotations indicatives sans marge bancaire ou avec marge bancaire estimée. Une marge bancaire non négociée se situe généralement entre 0,10% et 0,20%.

Les marchés sont actuellement très volatils et peuvent faire varier ces prix significativement.

**Tunnel : A noter que nous ne recommandons pas ce produit puisque le risque de perte est illimité car le financement est déjà flooré. En effet, le plancher du Tunnel doublonne celui du financement. Ceci engendre une perte en cas de baisse de taux ou de retour aux taux négatifs.
De plus, ce produit ne rentre pas dans le cadre de la comptabilité de couverture puisqu'il est considéré comme spéculatif.**

Indications pour comparer les cotations entre elles:

- Le taux de swap représente le taux de financement de la partie couverte de la dette (hors problème spécifique du floor en cas de taux négatifs).
- La prime annualisée du cap représente le coût à payer sur la durée pour bénéficier du plafond (strike). Le taux de financement global est alors plafonné à strike + prime annualisée. Le cap permet de bénéficier de taux Euribor plus faibles que le strike, pour autant que le strike soit supérieur au plancher inclus dans le financement couvert.
- En cas de revente du cap avant échéance, la prime lissée non payée reste due, mais de ce montant sera déduit la valeur résiduelle (mark to market / fair value) du cap, qui peut excéder le montant de la prime restant due (par exemple si les taux ont monté).

Illustration des paiements en prime lissée : H6 Cap 2,5%

Fixing	Début	Fin	Paie ment	Notionnel	Prime à payer	Restant à payer en cas de déboucement
23.04.2026	27.04.2026	27.07.2026	27.07.2026	16,150,000	13,046	-122,754
23.07.2026	27.07.2026	26.10.2026	26.10.2026	16,150,000	13,046	-109,708
22.10.2026	26.10.2026	25.01.2027	25.01.2027	16,150,000	13,046	-96,662
21.01.2027	25.01.2027	26.04.2027	26.04.2027	14,535,000	11,742	-84,920
22.04.2027	26.04.2027	26.07.2027	26.07.2027	12,240,000	9,888	-75,032
22.07.2027	26.07.2027	25.10.2027	25.10.2027	12,240,000	9,888	-65,145
21.10.2027	25.10.2027	25.01.2028	25.01.2028	12,240,000	9,996	-55,148
21.01.2028	25.01.2028	25.04.2028	25.04.2028	10,880,000	8,789	-46,360
21.04.2028	25.04.2028	25.07.2028	25.07.2028	8,840,000	7,141	-39,218
21.07.2028	25.07.2028	25.10.2028	25.10.2028	8,840,000	7,220	-31,999
23.10.2028	25.10.2028	25.01.2029	25.01.2029	8,840,000	7,220	-24,779
23.01.2029	25.01.2029	25.04.2029	25.04.2029	7,735,000	6,180	-18,600
23.04.2029	25.04.2029	25.07.2029	25.07.2029	5,950,000	4,806	-13,793
23.07.2029	25.07.2029	25.10.2029	25.10.2029	5,950,000	4,859	-8,934
23.10.2029	25.10.2029	25.01.2030	25.01.2030	5,950,000	4,859	-4,075
23.01.2030	25.01.2030	25.04.2030	25.04.2030	5,100,000	4,075	0

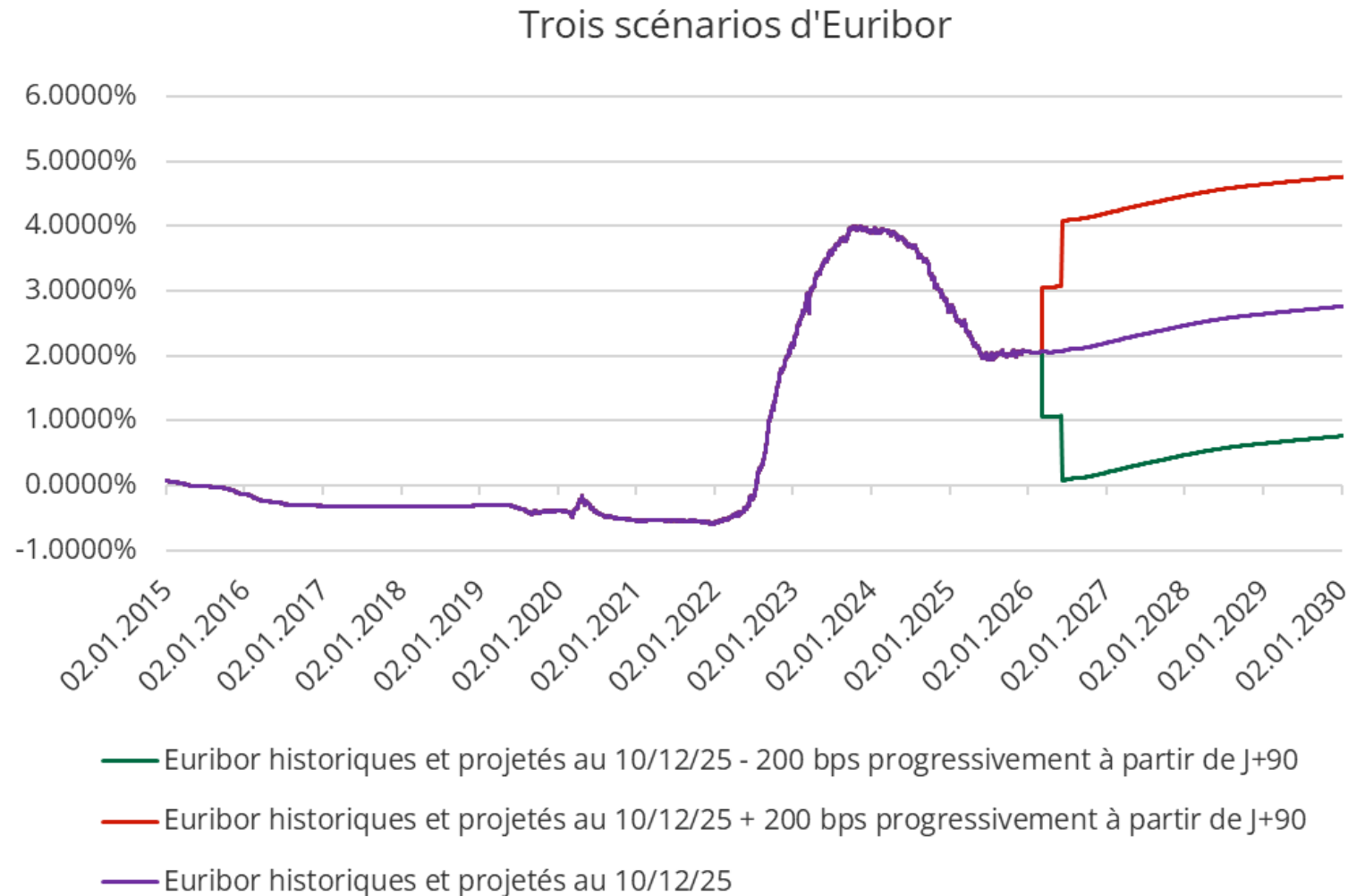
Prime lissée	0.33%
--------------	-------

Total à payer	135,800
---------------	---------

Simulation de frais financiers avec trois scénarios d'évolution des Euribor

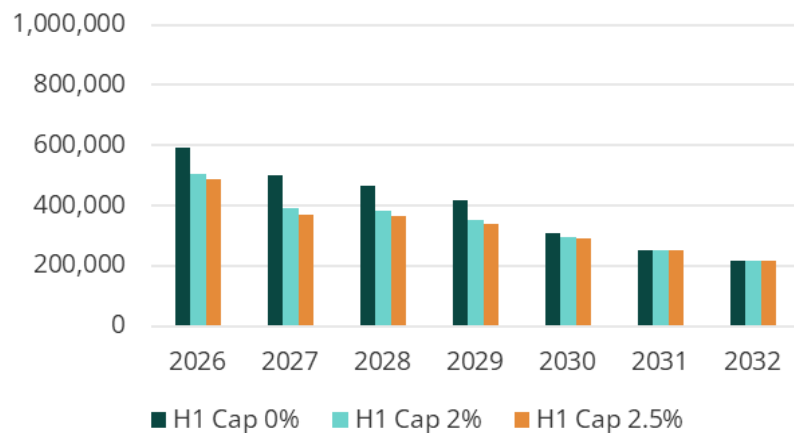
Toutes les simulations de frais financiers démarrent en **2026**.

Elles incluent la marge de crédit de **1,75% (Prêt d'Acquisition - Tranche A)**, **2,05% (Prêt d'Acquisition - Tranche B)**, l'impact de la variation des Euribor 3M et le coût de la couverture à mettre en place.

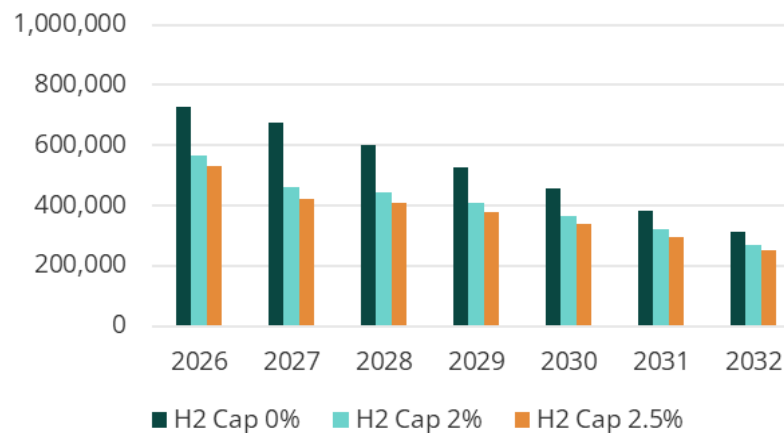


Simulation frais financiers selon la courbe des Euribor projetés -2%

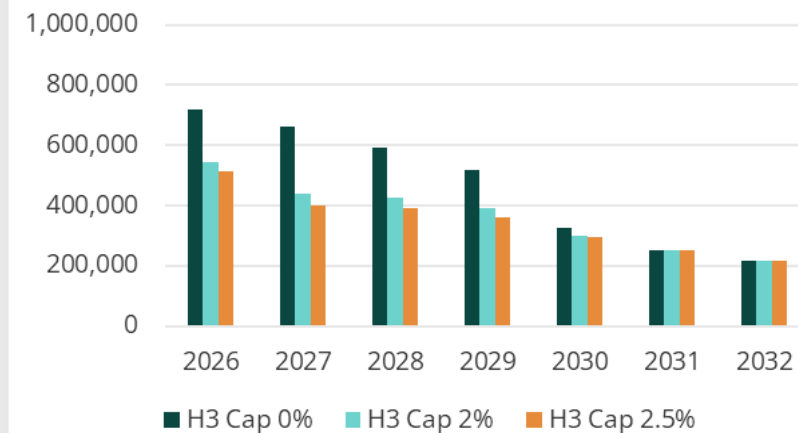
STRATEGIE H1



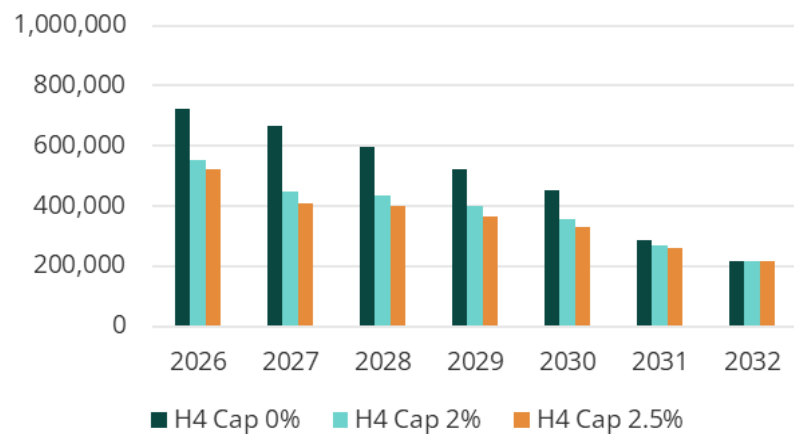
STRATEGIE H2



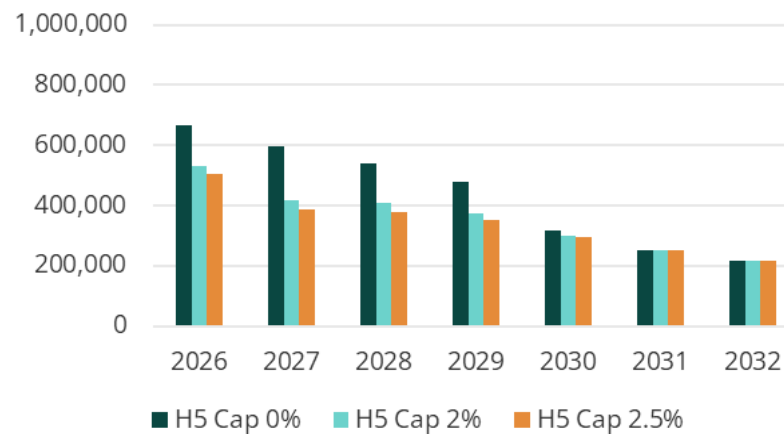
STRATEGIE H3



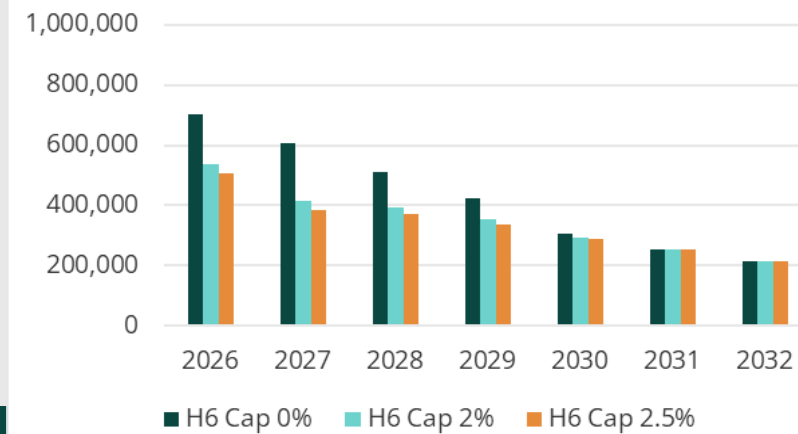
STRATEGIE H4



STRATEGIE H5

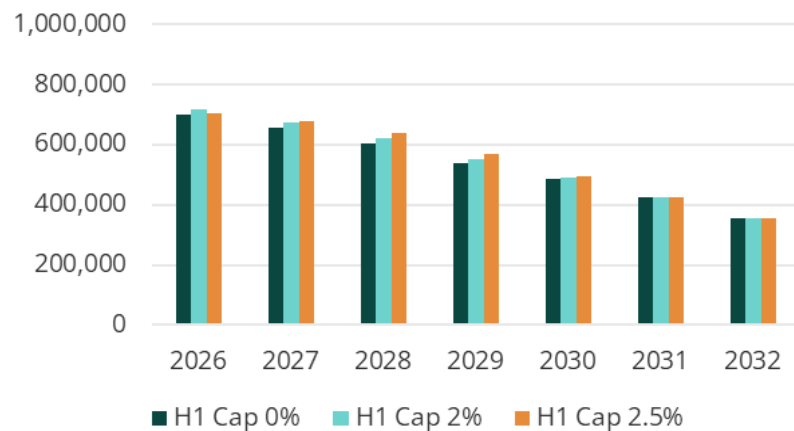


STRATEGIE H6

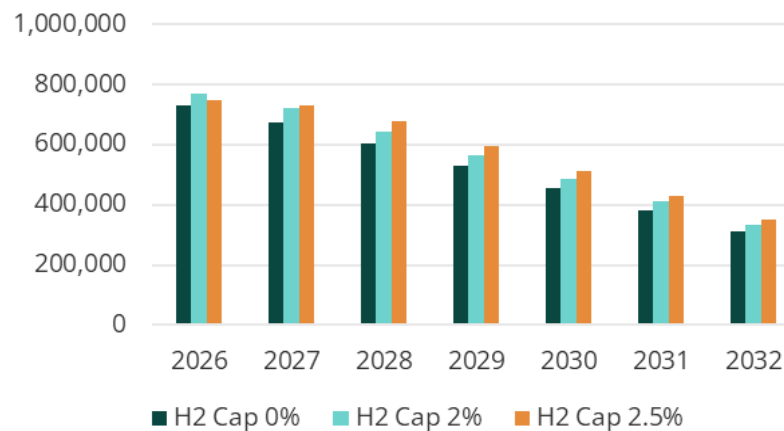


Simulation frais financiers selon la courbe des Euribor projetés

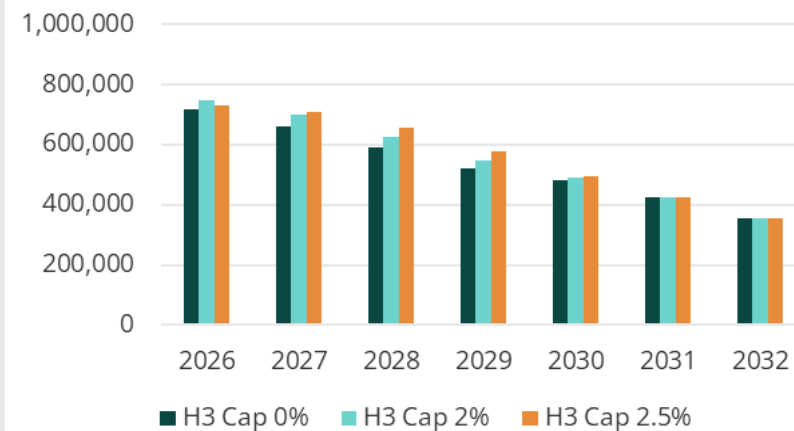
STRATEGIE H1



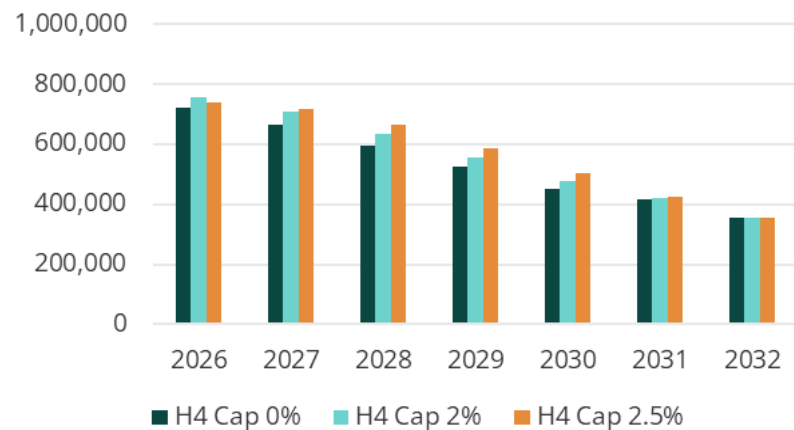
STRATEGIE H2



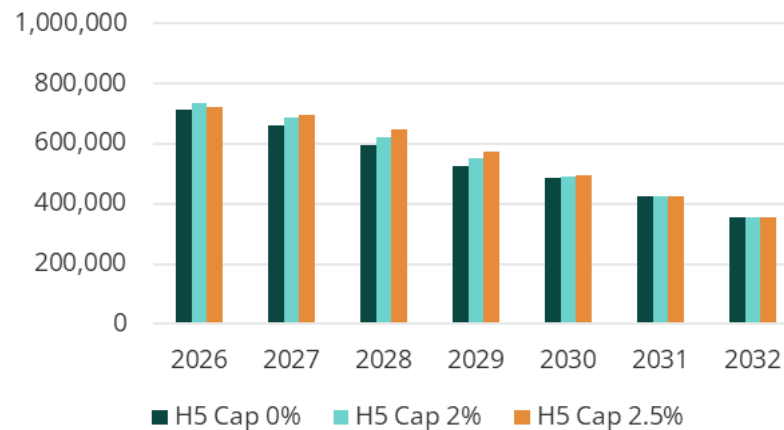
STRATEGIE H3



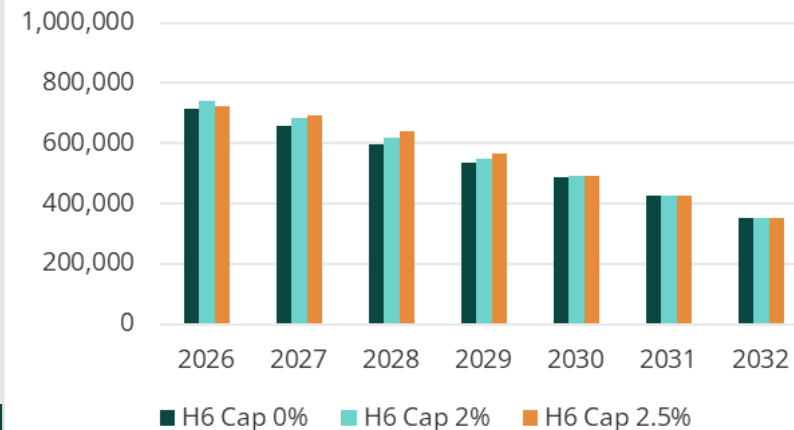
STRATEGIE H4



STRATEGIE H5

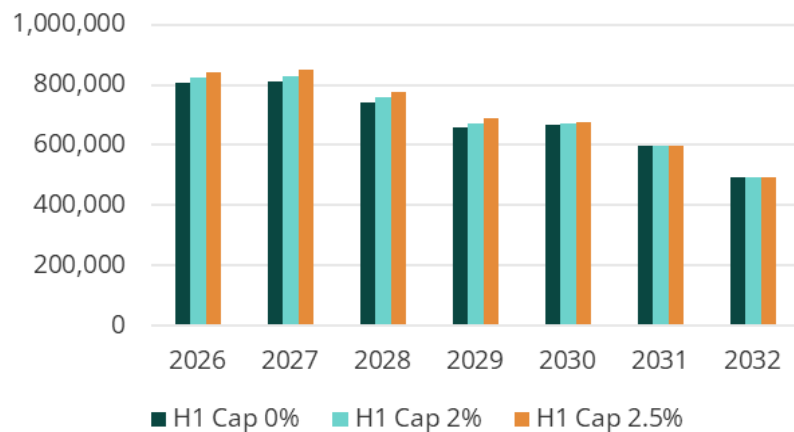


STRATEGIE H6

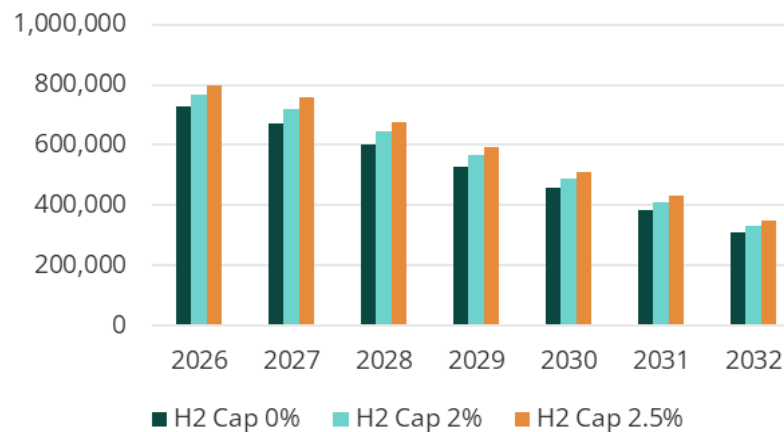


Simulation frais financiers selon la courbe des Euribor projetés +2%

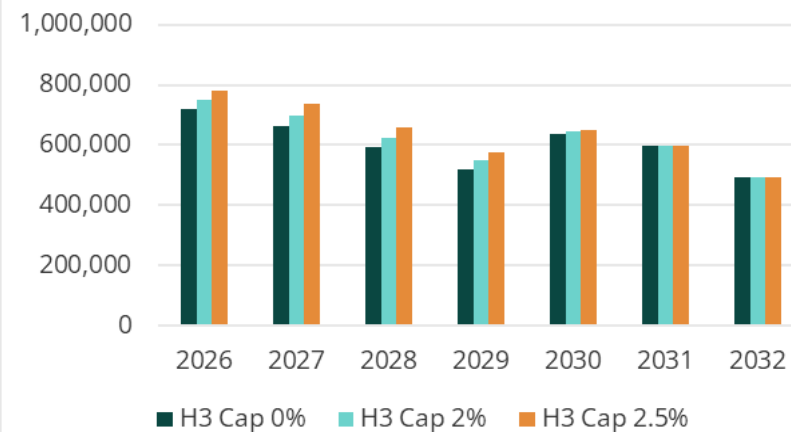
STRATEGIE H1



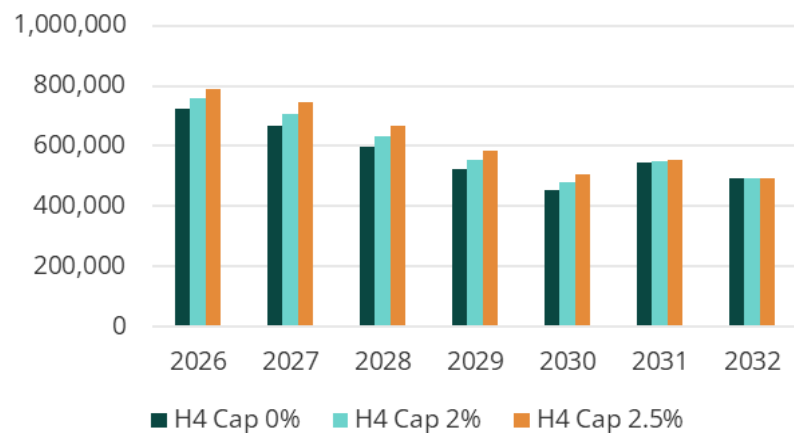
STRATEGIE H2



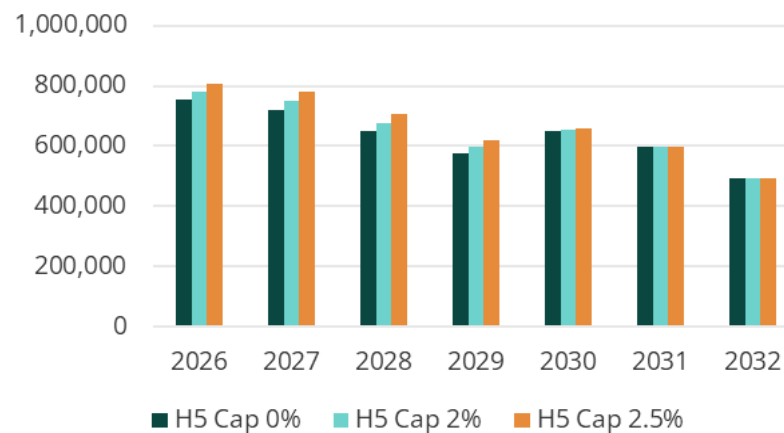
STRATEGIE H3



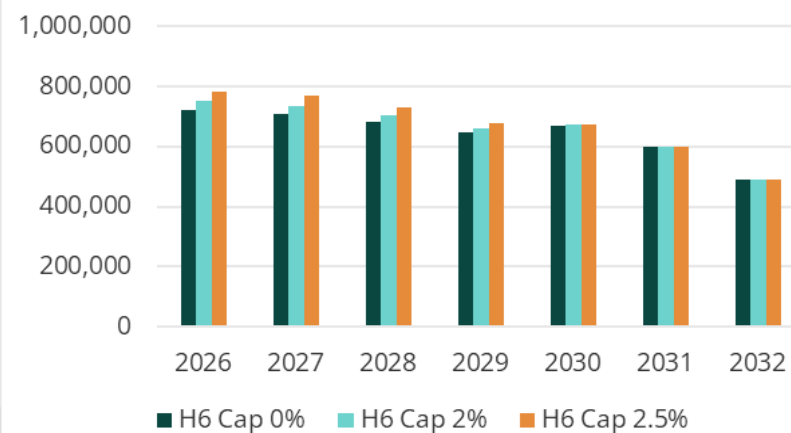
STRATEGIE H4



STRATEGIE H5

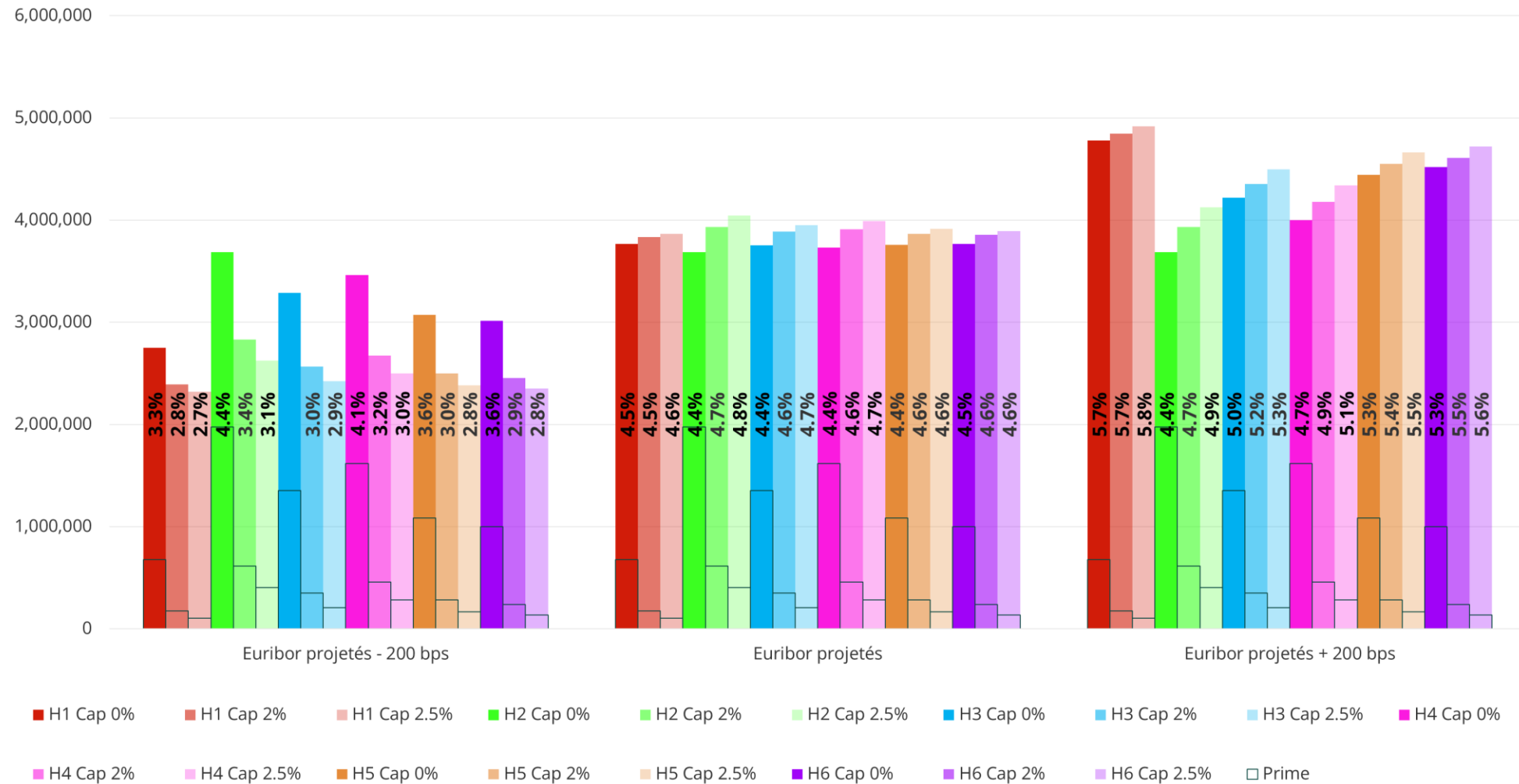


STRATEGIE H6



Synthèse simulation frais financiers

(sur la totalité de la dette, y compris coût des couvertures - approche TEG)



Synthèse simulation frais financiers

(sur la totalité de la dette, y compris coût des couvertures - approche TEG)

	STRATEGIE H1			STRATEGIE H2			STRATEGIE H3		
	H1 Cap 0%	H1 Cap 2%	H1 Cap 2.5%	H2 Cap 0%	H2 Cap 2%	H2 Cap 2.5%	H3 Cap 0%	H3 Cap 2%	H3 Cap 2.5%
Euribor projetés - 200 bps	2,752,374	2,393,048	2,321,148	3,685,390	2,833,348	2,623,248	3,287,301	2,568,748	2,425,048
Euribor projetés	3,766,755	3,833,960	3,864,094	3,685,390	3,932,462	4,043,044	3,753,762	3,888,273	3,948,640
Euribor projetés + 200 bps	4,781,135	4,848,341	4,918,792	3,685,390	3,932,462	4,123,680	4,220,223	4,354,734	4,495,737

	STRATEGIE H4			STRATEGIE H5			STRATEGIE H6		
	H4 Cap 0%	H4 Cap 2%	H4 Cap 2.5%	H5 Cap 0%	H5 Cap 2%	H5 Cap 2.5%	H6 Cap 0%	H6 Cap 2%	H6 Cap 2.5%
Euribor projetés - 200 bps	3,463,501	2,674,248	2,501,948	3,073,350	2,498,448	2,383,448	3,014,583	2,456,048	2,353,148
Euribor projetés	3,731,629	3,909,673	3,991,024	3,758,979	3,866,528	3,914,781	3,766,158	3,858,106	3,894,177
Euribor projetés + 200 bps	3,999,757	4,177,801	4,339,787	4,444,608	4,552,157	4,664,919	4,517,732	4,609,681	4,719,668

Tableaux d'amortissement

DATE DEPART	DATE FIN	Prêt d'Acquisition - Tranche A		Prêt d'Acquisition - Tranche B		TOTAL DETTE	% DETTE TOTALE	H1 : OBLIGATION COUVERTUR E	Minimum restant à couvrir	H2	H3	H4	H5	H6
		Amort.	CRD	Amort.	CRD									
25.11.2025	25.01.2026	0	10,200,000	0	6,800,000	17,000,000		0	0	0	0	0	0	0
25.01.2026	25.04.2026	0	10,200,000	0	6,800,000	17,000,000		0	0	0	0	0	0	0
25.04.2026	25.07.2026	0	10,200,000	0	6,800,000	17,000,000	50%	8,500,000	8,500,000	17,000,000	17,000,000	17,000,000	13,600,000	16,150,000
25.07.2026	25.10.2026	0	10,200,000	0	6,800,000	17,000,000	50%	8,500,000	8,500,000	17,000,000	17,000,000	17,000,000	13,600,000	16,150,000
25.10.2026	25.01.2027	0	10,200,000	0	6,800,000	17,000,000	50%	8,500,000	8,500,000	17,000,000	17,000,000	17,000,000	13,600,000	16,150,000
25.01.2027	25.04.2027	1,700,000	8,500,000	0	6,800,000	15,300,000	50%	7,650,000	7,650,000	15,300,000	15,300,000	15,300,000	12,240,000	14,535,000
25.04.2027	25.07.2027	0	8,500,000	0	6,800,000	15,300,000	50%	7,650,000	7,650,000	15,300,000	15,300,000	15,300,000	12,240,000	12,240,000
25.07.2027	25.10.2027	0	8,500,000	0	6,800,000	15,300,000	50%	7,650,000	7,650,000	15,300,000	15,300,000	15,300,000	12,240,000	12,240,000
25.10.2027	25.01.2028	0	8,500,000	0	6,800,000	15,300,000	50%	7,650,000	7,650,000	15,300,000	15,300,000	15,300,000	12,240,000	12,240,000
25.01.2028	25.04.2028	1,700,000	6,800,000	0	6,800,000	13,600,000	50%	6,800,000	6,800,000	13,600,000	13,600,000	13,600,000	10,880,000	10,880,000
25.04.2028	25.07.2028	0	6,800,000	0	6,800,000	13,600,000	50%	6,800,000	6,800,000	13,600,000	13,600,000	13,600,000	10,880,000	8,840,000
25.07.2028	25.10.2028	0	6,800,000	0	6,800,000	13,600,000	50%	6,800,000	6,800,000	13,600,000	13,600,000	13,600,000	10,880,000	8,840,000
25.10.2028	25.01.2029	0	6,800,000	0	6,800,000	13,600,000	50%	6,800,000	6,800,000	13,600,000	13,600,000	13,600,000	10,880,000	8,840,000
25.01.2029	25.04.2029	1,700,000	5,100,000	0	6,800,000	11,900,000	50%	5,950,000	5,950,000	11,900,000	11,900,000	11,900,000	9,520,000	7,735,000
25.04.2029	25.07.2029	0	5,100,000	0	6,800,000	11,900,000	50%	5,950,000	5,950,000	11,900,000	11,900,000	11,900,000	9,520,000	5,950,000
25.07.2029	25.10.2029	0	5,100,000	0	6,800,000	11,900,000	50%	5,950,000	5,950,000	11,900,000	11,900,000	11,900,000	9,520,000	5,950,000
25.10.2029	25.01.2030	0	5,100,000	0	6,800,000	11,900,000	50%	5,950,000	5,950,000	11,900,000	11,900,000	11,900,000	9,520,000	5,950,000
25.01.2030	25.04.2030	1,700,000	3,400,000	0	6,800,000	10,200,000	50%	5,100,000	5,100,000	10,200,000	10,200,000	10,200,000	8,160,000	5,100,000
25.04.2030	25.07.2030	0	3,400,000	0	6,800,000	10,200,000		0	0	10,200,000	0	10,200,000	0	0
25.07.2030	25.10.2030	0	3,400,000	0	6,800,000	10,200,000		0	0	10,200,000	0	10,200,000	0	0
25.10.2030	25.01.2031	0	3,400,000	0	6,800,000	10,200,000		0	0	10,200,000	0	10,200,000	0	0
25.01.2031	25.04.2031	1,700,000	1,700,000	0	6,800,000	8,500,000		0	0	8,500,000	0	8,500,000	0	0
25.04.2031	25.07.2031	0	1,700,000	0	6,800,000	8,500,000		0	0	8,500,000	0	0	0	0
25.07.2031	25.10.2031	0	1,700,000	0	6,800,000	8,500,000		0	0	8,500,000	0	0	0	0
25.10.2031	25.01.2032	0	1,700,000	0	6,800,000	8,500,000		0	0	8,500,000	0	0	0	0
25.01.2032	25.04.2032	1,700,000	0	0	6,800,000	6,800,000		0	0	6,800,000	0	0	0	0
25.04.2032	25.07.2032	0	0	0	6,800,000	6,800,000		0	0	6,800,000	0	0	0	0
25.07.2032	25.10.2032	0	0	0	6,800,000	6,800,000		0	0	6,800,000	0	0	0	0
25.10.2032	25.01.2033	0	0	0	6,800,000	6,800,000		0	0	6,800,000	0	0	0	0
25.01.2033	25.04.2033	0	0	6,800,000	0	0		0	0	0	0	0	0	0

Période
brisée

Contrat

Clauses contractuelles

CONTRAT DE PRET

Prêt d'Acquisition (17 000 000 EUR)

En date du 25 novembre 2025

Entre

ETINCELLE S&J

En qualité d'Emprunteur

CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL DE NORMANDIE

En qualité d'Arrangeur Mandaté, d'Agent, d'Agent des Sûretés, de Coordinateur ESG et d'Agent ESG

Et

CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL DE NORMANDIE

CAISSE D'EPARGNE ET DE PREVOYANCE NORMANDIE

CREDIT COOPERATIF

En qualité de Prêteurs

 **CornetVincent
Ségurel**

<http://www.cvs-avocats.com>

Clauses contractuelles

Financement

L'Endettement à Refinancer

L'Emprunteur souhaite faire procéder, à la Date de Signature, au refinancement de certaines Dettes Financières de la Cible Initiale, dont la liste et les montants figurent en Annexe 8 (l'"**Endettement à Refinancer**").

Le Prêt d'Acquisition

L'Emprunteur a sollicité l'Arrangeur Mandaté afin de mettre en place le Prêt d'Acquisition d'un montant maximum total en principal de dix-sept millions d'euros (17 000 000 EUR), divisé en deux Tranches Prêt d'Acquisition (à savoir une Tranche A Prêt d'Acquisition d'un montant en principal de dix millions deux cent mille euros (10 200 000 EUR) et une Tranche B Prêt d'Acquisition d'un montant en principal de six millions huit cent mille euros (6 800 000 EUR)) destiné au financement partiel du paiement du Prix d'Acquisition et des Frais d'Acquisition afférents et au refinancement de l'Endettement à Refinancer ; et ce, dans chaque cas, tel que plus amplement décrit à l'Article 3.

"**Date de Signature**" désigne la date de signature du Contrat par l'ensemble des Parties, soit le 25 novembre 2025.

"**Date de Tirage**" désigne la date d'un Tirage, soit la date à laquelle le Prêt d'Acquisition doit être mis à la disposition de l'Emprunteur (soit la Date de Signature).

"**Prêt d'Acquisition**" désigne le prêt d'un montant en principal de dix-sept millions d'euros (17 000 000 EUR) consenti par les Prêteurs à l'Emprunteur, tel que plus amplement détaillé à l'Article 3.

"**Tranche A Prêt d'Acquisition**" désigne la tranche amortissable dite "A" du Prêt d'Acquisition, d'un montant maximum en principal de dix millions deux cent mille euros (10 200 000 EUR) consentie par les Prêteurs à l'Emprunteur selon les termes et conditions du Contrat et telle que plus amplement détaillée à l'Article 3.

"**Tranche B Prêt d'Acquisition**" désigne la tranche remboursable in fine dite "B" du Prêt d'Acquisition, d'un montant maximum en principal de six millions huit cent mille euros (6 800 000 EUR) consentie par les Prêteurs à l'Emprunteur selon les termes et conditions du Contrat et telle que plus amplement détaillée à l'Article 3.

Clauses contractuelles

Remboursement

"Date Finale de Remboursement Prêt d'Acquisition" désigne, selon le contexte, la Date Finale de Remboursement Tranche A Prêt d'Acquisition ou la Date Finale de Remboursement Tranche B Prêt d'Acquisition.

"Date Finale de Remboursement Tranche A Prêt d'Acquisition" désigne, en relation avec la Tranche A Prêt d'Acquisition, le 25 janvier 2032.

"Date Finale de Remboursement Tranche B Prêt d'Acquisition" désigne, en relation avec la Tranche B Prêt d'Acquisition, le 25 janvier 2033.

"Date de Remboursement" désigne indifféremment toute date de remboursement de l'Encours du Prêt d'Acquisition (ou, selon le cas, d'une Tranche Prêt d'Acquisition).

7.1 Remboursement normal de la Tranche A Prêt d'Acquisition

Sous réserve des autres stipulations du Contrat, l'Emprunteur remboursera la Tranche A Prêt d'Acquisition en six (6) Echéances annuelles consécutives, à chaque Date de Remboursement applicable conformément à l'échéancier figurant ci-dessous (étant précisé que la dernière de ces Echéances correspondra en tout état de cause à la Date Finale de Remboursement Tranche A Prêt d'Acquisition et que cent pour-cent (100%) de l'Encours de la Tranche A Prêt d'Acquisition devra avoir été remboursé à cette même date) :

Dates de Remboursement	Montant en principal à rembourser (en EUR)
25 janvier 2027	1 700 000
25 janvier 2028	1 700 000
25 janvier 2029	1 700 000
25 janvier 2030	1 700 000
25 janvier 2031	1 700 000
25 janvier 2032 (Date Finale de Remboursement Tranche A Prêt d'Acquisition)	1 700 000 (ou 100% de l'Encours de la Tranche A du Prêt d'Acquisition, si ce montant est différent de 1 700 000 EUR)

7.2 Remboursement normal de la Tranche B Prêt d'Acquisition

Sous réserve des autres stipulations du Contrat, l'Emprunteur remboursera la Tranche B Prêt d'Acquisition en une (1) Echéance unique, à la Date Finale de Remboursement Tranche B Prêt d'Acquisition, d'un montant en principal égal à cent pour-cent (100%) de l'Encours de la Tranche B Prêt d'Acquisition à cette date.

Clauses contractuelles

Intérêts

"**EURIBOR**" (*Euro Interbank Offered Rate*) désigne le taux d'intérêts, administré par l'EMMI (*European Money Market Institute*) (ou tout autre administrateur autorisé qui lui succéderait) auquel des fonds en euros peuvent être obtenus sans garantie, sur le marché monétaire, par des établissements de crédit des pays de l'Union Européenne et de l'AELE, publié à 11 heures (heure de Bruxelles), deux (2) Jours TARGET avant le début d'une Période d'Intérêts.

En cas d'Événement Affectant l'Indice EURIBOR, le taux applicable à compter du premier jour de la Période d'Intérêts suivant la Date de l'Événement Affectant l'Indice EURIBOR sera :

- (a) le taux de remplacement de l'EURIBOR tel que recommandé par une Autorité Compétente concernée pour les opérations se référant à cet indice, en ce compris tout écart de taux ou ajustement y afférent ;
- (b) s'il n'existe pas de taux de remplacement applicable tel que désigné au paragraphe (a) ci-dessus : (x) le taux €STR capitalisé calculé selon la formule ci-dessous sur une période égale à la Période de Référence (étant précisé que le pourcentage résultant de ce calcul sera arrondi, si nécessaire, au cent millième de point de pourcentage le plus proche (0,00001%)), (y) augmenté d'un écart représentant la médiane de la différence quotidienne entre l'EURIBOR pour la durée convenue et l'€STR capitalisé sur la même durée (tel que fourni et publié par Bloomberg Index Services Limited sur la page Bloomberg de l'€STR (ou fourni et publié par tout autre fournisseur ou diffuseur d'informations financières sélectionné, agréé ou désigné par l'ISDA à tout moment)), sur une période de 5 ans prenant fin au plus tard à la Date de l'Événement Affectant l'Indice EURIBOR.

- (c) Dans l'hypothèse où il n'est pas possible de déterminer un taux de remplacement comme prévu au paragraphe ci-dessus (en particulier en cas d'Événement Affectant l'Indice €STR), le taux applicable à compter du premier jour de la Période d'Intérêt suivant la Date de l'Événement Affectant l'Indice EURIBOR sera :
 - (i) le taux de remplacement de l'€STR tel que recommandé par une Autorité Compétente concernée pour les opérations telles que celles objet du Contrat, en ce compris tout écart de taux ou ajustement y afférent ; ou
 - (ii) s'il n'existe pas de taux de remplacement applicable tel que désigné au paragraphe (a) ci-dessus, (x) la moyenne capitalisée de l'*Eurosysteem Deposit Facility Rate* (EDFR) publié par la BCE sur son site, et calculée entre le premier jour et le dernier jour de la Période de Référence concernée (y) augmentée :
 - (1) d'un écart représentant la médiane de la différence quotidienne entre l'EURIBOR pour la durée convenue et l'€STR capitalisé sur la même durée (tel que fourni par Bloomberg Index Services Limited sur la page Bloomberg de l'€STR (ou fourni et publié par tout autre fournisseur ou diffuseur de données financières sélectionné, agréé ou désigné par l'ISDA à tout moment), sur une période de 5 ans prenant fin, au plus tard, à la Date de l'Événement Affectant l'Indice EURIBOR ; et
 - (2) d'un écart représentant la médiane de la différence quotidienne entre l'€STR et l'EDFR sur une période de 5 ans prenant fin au plus tard à la Date de l'Événement Affectant l'Indice €STR.

La mise en œuvre des dispositions visées aux (a), (b) et/ou au (c) pourra nécessiter de procéder à la modification d'une ou plusieurs stipulations du Contrat. Dans ce cas, les Parties s'engagent à négocier de bonne foi toutes les modifications qui seront rendues nécessaires à cette occasion.

Dans le cas où la valeur de l'EURIBOR pour la durée convenue ou de tout autre taux mentionné ci-dessus serait inférieure à zéro (0), elle sera réputée être égale à zéro (0).

Pour les besoins de la présente définition, "**Période de Référence**" désigne la période comportant le même nombre de jours que la Période d'Intérêts applicable mais courant 5 Jours TARGET avant le premier jour de ladite Période d'Intérêt et finissant 5 Jours TARGET avant le dernier jour de cette Période d'Intérêts.

Clauses contractuelles

"Date de Paiement d'Intérêts" désigne le dernier jour de toute Période d'Intérêts.

ARTICLE 9 - INTERETS

9.1 Taux d'Intérêts

Le taux d'intérêts applicable à l'Encours de chaque Tranche Prêt d'Acquisition pour chaque Période d'Intérêts déterminée conformément à l'Article 10 sera un taux annuel exprimé sous forme de pourcentage correspondant à la somme de (i) la Marge de la Tranche Prêt d'Acquisition concernée applicable et de (ii) l'EURIBOR applicable à la Période d'Intérêts concernée,

étant précisé que, par dérogation à ce qui précède, si une Période d'Intérêts déterminée conformément à l'Article 10 est d'une durée inférieure à trois (3) mois, l'EURIBOR applicable à la Période d'Intérêts concernée sera l'EURIBOR trois (3) mois.

10.1 Durée des Périodes d'Intérêts

10.1.1 Sous réserve des stipulations de l'Article 10.2 ci-dessous :

- (a) la première Période d'Intérêts de chaque Tranche Prêt d'Acquisition débutera à la Date de Tirage de la Tranche Prêt d'Acquisition concernée et se terminera le 25 janvier 2026 ; et
- (b) chaque Période d'Intérêts suivante au titre du Prêt d'Acquisition débutera le dernier jour de la Période d'Intérêts précédente et aura, sous réserve des stipulations du paragraphe 10.1.2 ci-dessous, une durée de trois (3) mois.

10.1.2 Aucune Période d'Intérêts d'une Tranche Prêt d'Acquisition ne pourra s'étendre au-delà de la Date Finale de Remboursement Prêt d'Acquisition concernée.

10.2 Jours Non Ouvrés

- 10.2.1 Dans l'hypothèse où une Période d'Intérêts prendrait fin un jour qui ne serait pas un Jour Ouvré, cette Période d'Intérêts prendra fin le Jour Ouvré suivant à condition que celui-ci soit dans le même mois civil, et dans le cas contraire elle prendra fin le Jour Ouvré précédent.
- 10.2.2 En toute hypothèse un même jour ne pourra porter intérêts au titre de deux Périodes d'Intérêts consécutives.

Intérêts

Clauses contractuelles

Intérêts

"**Marge**" désigne, selon le contexte, la Marge Tranche A Prêt d'Acquisition ou la Marge Tranche B Prêt d'Acquisition.

"**Marge Tranche A Prêt d'Acquisition**" désigne, en relation avec la Tranche A Prêt d'Acquisition, la marge applicable à la Tranche A Prêt d'Acquisition, soit un virgule soixante-quinze pour cent (1,75%) l'an, sous réserve de son ajustement en application de l'Article 9.2.

"**Marge Tranche B Prêt d'Acquisition**" désigne, en relation avec la Tranche B Prêt d'Acquisition, la marge applicable à la Tranche B Prêt d'Acquisition, soit deux virgule zéro cinq pour cent (2,05%) l'an, sous réserve de son ajustement en application de l'Article 9.2.

9.2 Ajustement de la Marge applicable au Prêt d'Acquisition

9.2.1 La Marge applicable à chaque Tranche Prêt d'Acquisition sera ajustée à la baisse ou à la hausse (ce, pour la première fois, en fonction du niveau du Ratio R1 pour la Période de Test s'achevant le 31 décembre 2026), conformément à ce qui est indiqué dans le tableau ci-dessous, et conformément aux stipulations suivantes :

Ratio R1	Marge Tranche A Prêt d'Acquisition applicable (exprimée en pour cent par an)	Marge Tranche B Prêt d'Acquisition applicable (exprimée en pour cent par an)
Supérieur à 3,50	1,85%	2,15%
Inférieur ou égal à 3,50 et supérieur à 3,00	1,75%	2,05%
Inférieur ou égal à 3,00 et supérieur à 2,50	1,65%	1,95%
Inférieur ou égal à 2,50	1,55%	1,85%

Clauses contractuelles

Obligation de couverture

"Banque de Couverture" désigne un Prêteur ou un Affilié d'un Prêteur ayant conclu un Contrat de Couverture (ainsi que tout ayant-droit de ce Prêteur ou de l'Affilié de ce Prêteur) ; étant précisé que si une Banque de Couverture cesse d'être Prêteur (ou un Affilié d'un Prêteur), elle conservera sa qualité de Banque de Couverture dès lors qu'elle avait bien la qualité de Prêteur (ou d'Affilié d'un Prêteur) à la date de conclusion du ou des Contrat(s) de Couverture concerné(s).

"Contrat de Couverture" désigne tout contrat de couverture de risque de taux régi par une convention-cadre FBF relative aux opérations sur instruments financiers à terme (juin 2013) ou par une convention-cadre ISDA, ainsi que par toute annexe à la convention-cadre concernée et toute confirmation de conclusion d'opération(s) y afférente, conclu ou devant être conclu par l'Emprunteur conformément à l'Article 21.1.1.

Engagements de faire

21.1.1 Contrats de Couverture

- (a) Il s'engage à conclure, uniquement avec une ou plusieurs Banques de Couverture, dans les six (6) mois suivant la Date de Tirage du Prêt d'Acquisition, un ou plusieurs Contrat(s) de Couverture, aux conditions de marché, pour une durée minimale de quatre (4) années à compter de sa(leur) conclusion et pour un montant notionnel total égal à 50% au moins de l'Encours cumulé du Prêt d'Acquisition, permettant de couvrir l'Emprunteur contre les conséquences de la hausse de l'EURIBOR de plus de cent cinquante points de base (150 bps) par rapport à sa valeur à la Date de Détermination du Taux au titre de la première Période d'Intérêts des Tranches Prêt d'Acquisition.

Clauses contractuelles

Défaut croisé

22.1.4 Défaut croisé

- (a) Toute somme au titre de toute Dette Financière (autre qu'au titre d'un Document de Financement) de l'Emprunteur ou d'un membre du Groupe), (i) n'est pas payée à sa date d'échéance, ou (ii) est déclarée exigible ou devient exigible avant son terme en raison de la survenance d'un cas d'exigibilité anticipée (quelle que soit sa dénomination).
- (b) Un cas d'exigibilité anticipée (autre qu'un défaut de paiement et quelle que soit sa dénomination dans le contrat ou l'acte concerné et après expiration des délais de remédiation contractuels le cas échéant prévus) au titre de tout acte ou contrat (autre qu'un Document de Financement) relatif à une ou plusieurs Dette(s) Financière(s) contractée(s) par un membre du Groupe, survient ou est en cours.
- (c) Toute somme au titre d'un ou plusieurs endettements de l'Emprunteur ou de tout autre membre du Groupe, autre(s) qu'une Dette Financière, d'un montant unitaire, à un moment donné, supérieur à trois cent mille euros (300 000 EUR) (i) n'est pas payée à sa date d'échéance ou, le cas échéant, à toute autre date déterminée après prise en compte de tout délai de grâce applicable ou délai de remédiation prévu contractuellement avec le créancier concerné ou (ii) est déclarée exigible ou devient exigible avant son terme en raison de la survenance d'un cas d'exigibilité (quelle que soit sa dénomination), sous réserve toutefois de l'application éventuelle de tout délai de grâce ou de remédiation ou de tout accord ou renonciation ou de toute renégociation des dates d'exigibilité convenu(e) avec le créancier concerné, étant toutefois précisé qu'aucun Cas d'Exigibilité Anticipée au titre du présent paragraphe (c) ne sera constaté dès lors que l'exigibilité de la somme à devoir par l'Emprunteur ou le membre du Groupe concerné a fait l'objet d'une contestation de bonne foi par ce dernier dans le cadre d'un règlement amiable ou devant un tribunal, que cette contestation de bonne foi a été dûment justifiée à l'Agent et qu'aucune décision judiciaire exécutoire défavorable n'a été rendue.

Swap de taux (payeur de taux fixe contre variable):

Engagement ferme de payer un flux à taux fixe à une fréquence et pendant une durée déterminée, en échange d'un flux reçu correspondant au taux variable. La périodicité de l'indice de taux variable détermine le nombre de paiements par année. Le net des deux flux peut être positif ou négatif à chaque période.

Avantages:

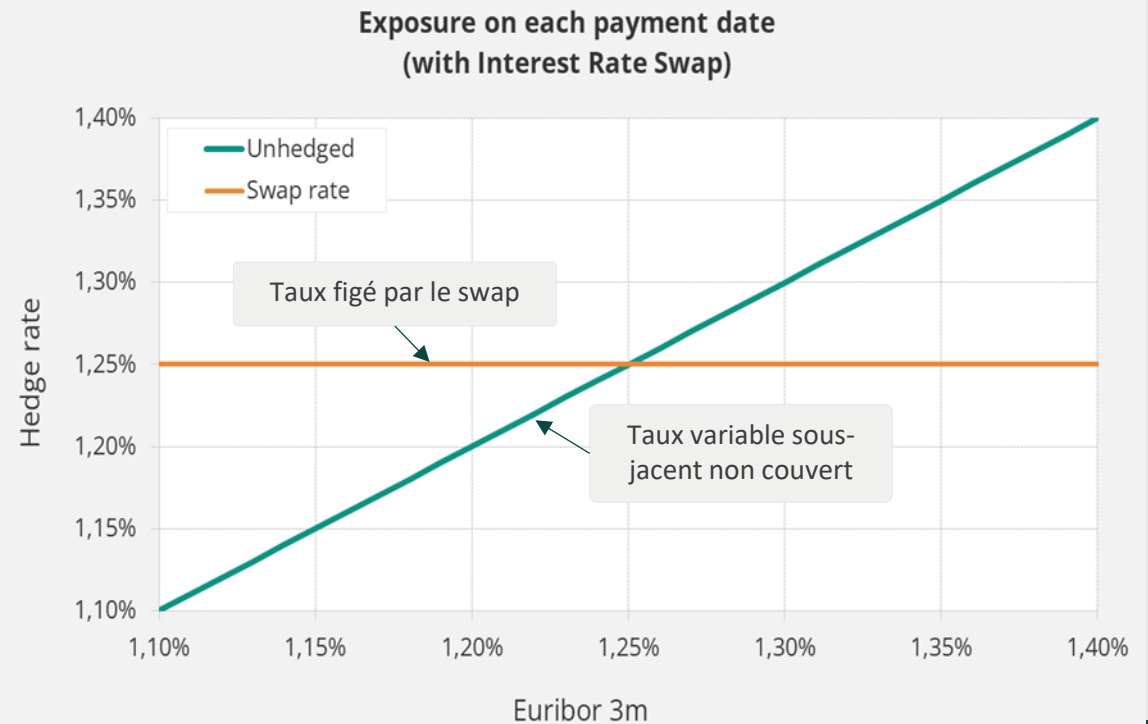
- Coût nul (pas de prime à payer)
- Les charges financières sont connues à l'avance

Inconvénients:

- Aucune opportunité de profiter de mouvements favorables des taux;
- Risque de perte illimitée en cas de déboucement anticipé.
- Produit simple mais risqué en cas de réduction de l'exposition sous-jacente (réduction de dette par ex.) ou de déboucement de la couverture dans un scénario de valorisation négative (mark to market).

A réserver à la partie incompressible de l'exposition (risque de valorisation négative). Graphique illustratif: données non actualisées

Produit qui ne garantit plus un taux de financement dans un contexte de taux négatifs pour un financement dont l'indice (Euribor ou autre) est « flooré »



Fiches produits

Achat de cap de taux:

Droit de recevoir un flux si l'indice de taux sous-jacent (couvert) est supérieur au cours d'exercice du cap (strike). Le flux reçu correspondra alors à la différence entre le taux variable et le taux fixe, multiplié par le notionnel. Dans le cadre d'un financement, ce flux a pour effet d'annuler ce qui aurait dû être payé sur le sous-jacent au-delà du cours d'exercice du cap.

Avantages:

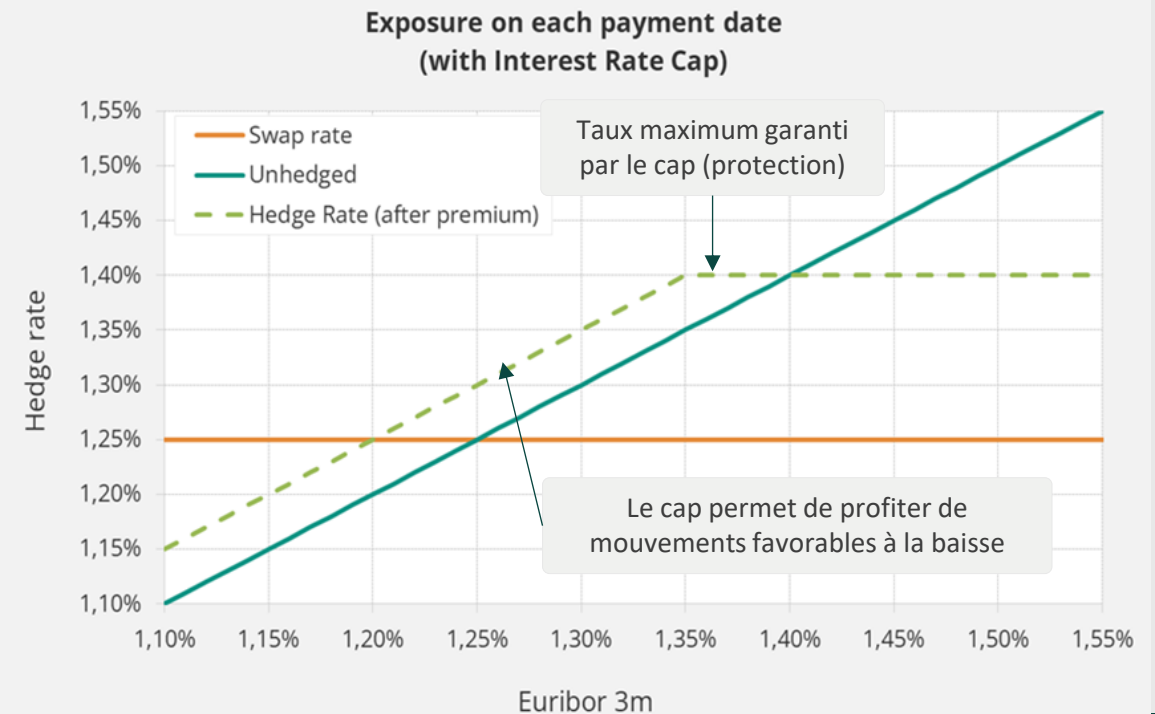
- Opportunité de profiter d'un taux bas si celui-ci reste inférieur au cours d'exercice du cap;
- Flexibilité totale pour revendre la couverture en cas de modification du sous-jacent;
- Aucun risque de perte au-delà de la prime payée.

Inconvénients:

- Prime à payer: dépend des caractéristiques de l'option (montant, durée, cours d'exercice plus ou moins favorable...)

Graphique illustratif: données non actualisées

Produit recommandé dans le contexte actuel.
Ce produit prend en compte les planchers sur les financements



Fiches produits

Tunnels / Collars d'options:

Engagement ferme de payer un flux à taux fixe à une fréquence et pendant une durée déterminée, en échange d'un flux reçu correspondant au taux variable. La périodicité de l'indice de taux variable détermine le nombre de paiements par année.

Le net des deux flux peut être positif ou négatif à chaque période.

Avantages:

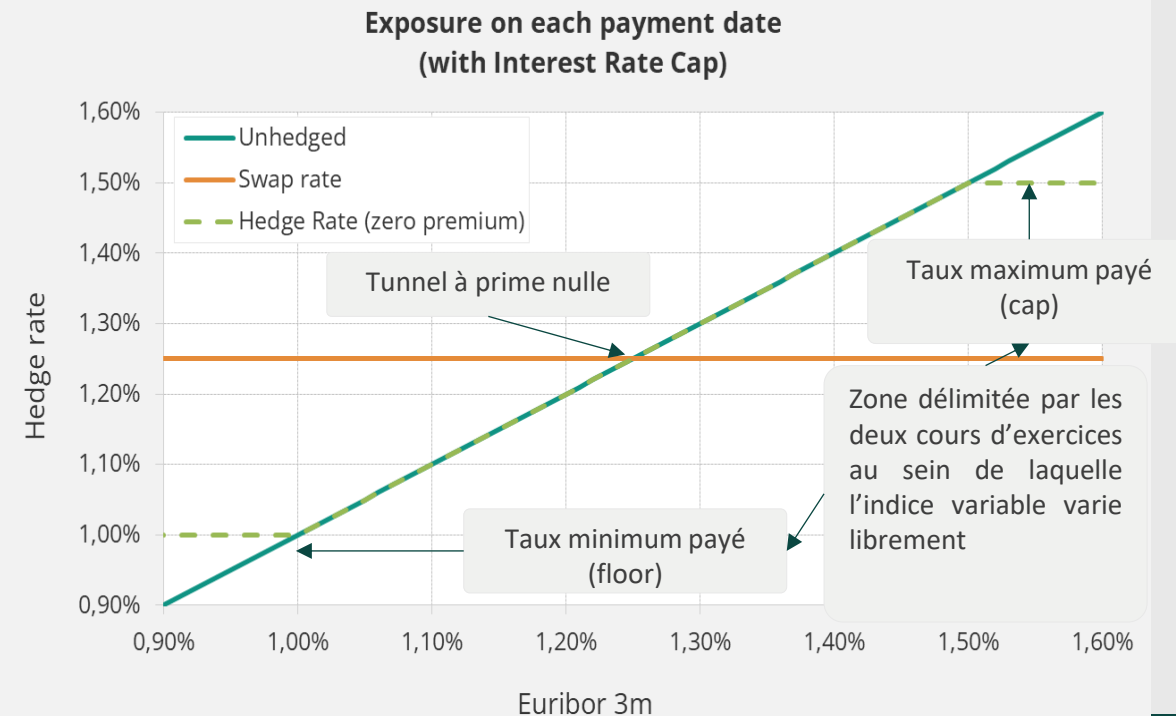
- Protection au-delà du cours d'exercice du cap;
- Opportunité de profiter d'une baisse de l'indice jusqu'au niveau du floor (plancher);
- Financement de l'option achetée par l'option vendue.

Inconvénients:

- Risque de perte en cas de débouclément anticipé et de baisse des taux (comme pour un swap).

A réserver à la partie incompressible de l'exposition (risque de valorisation négative).
Graphique illustratif: données non actualisées

Produit qui ne garantit plus un taux de financement dans un contexte de taux négatifs pour un financement dont l'indice (Euribor ou autre) est « flooré »



Cap avec barrière désactivante:

Droit de recevoir un flux si l'indice de taux sous-jacent (couvert) est supérieur au cours d'exercice du cap (strike). Le flux reçu correspondra alors à la différence entre le taux variable et le taux fixe, multiplié par le notionnel. Dans le cadre d'un financement, ce flux a pour effet d'annuler ce qui aurait dû être payé sur le sous-jacent au-delà du cours d'exercice du cap. Si le taux sous-jacent franchit une barrière dite désactivante, le produit se désactive et aucun flux n'est alors échangé.

Avantages:

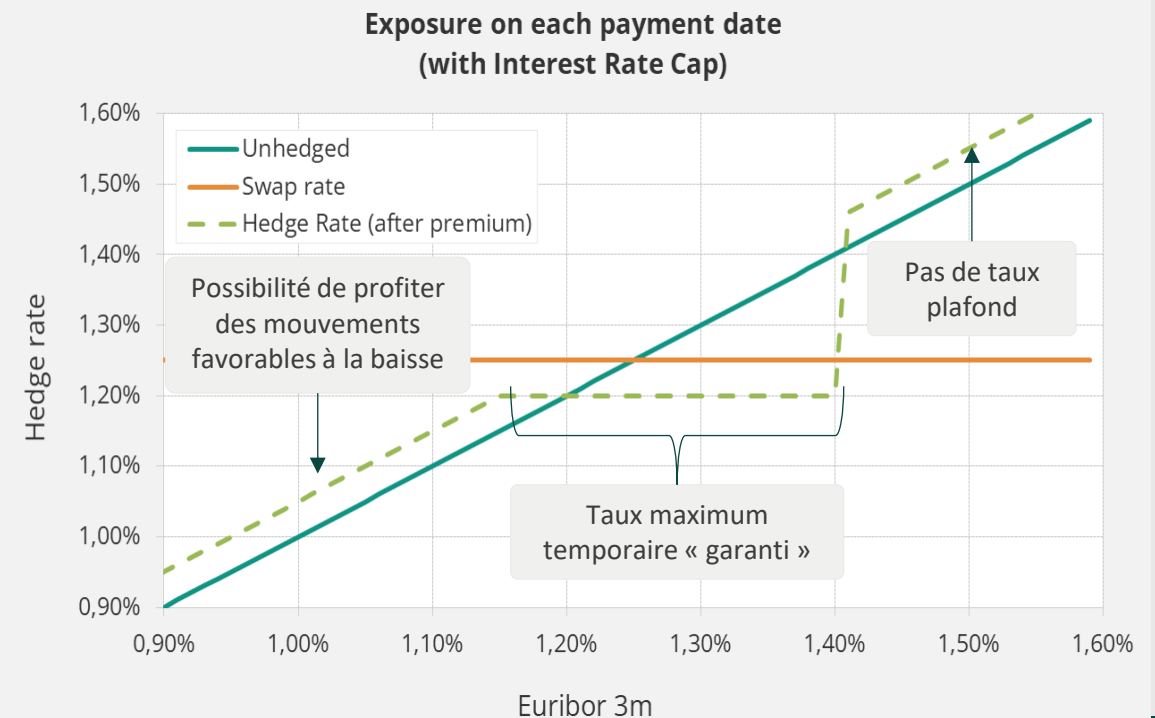
- Protection au-delà du cours d'exercice du cap
- Opportunité de profiter d'une baisse de l'indice de référence
- Stratégie moins couteuse qu'un cap classique

Inconvénients:

- Risque de perte en cas de déboucllement anticipé et de baisse des taux (comme pour un swap).

Graphique illustratif: données non actualisées

Produit qui ne procure aucun taux plafond garanti. Ce n'est pas une couverture.



Fiches produits

Cap avec barrière activante:

Droit de recevoir un flux si l'indice de taux sous-jacent (couvert) est supérieur à la barrière dite activante. Le flux reçu correspondra alors à la différence entre le taux variable et le taux fixe, multiplié par le notionnel. Dans le cadre d'un financement, ce flux a pour effet d'annuler ce qui aurait dû être payé sur le sous-jacent au-delà du cours de la barrière activante. Tant que le taux sous-jacent reste sous la barrière activante, aucun flux n'est échangé.

Avantages:

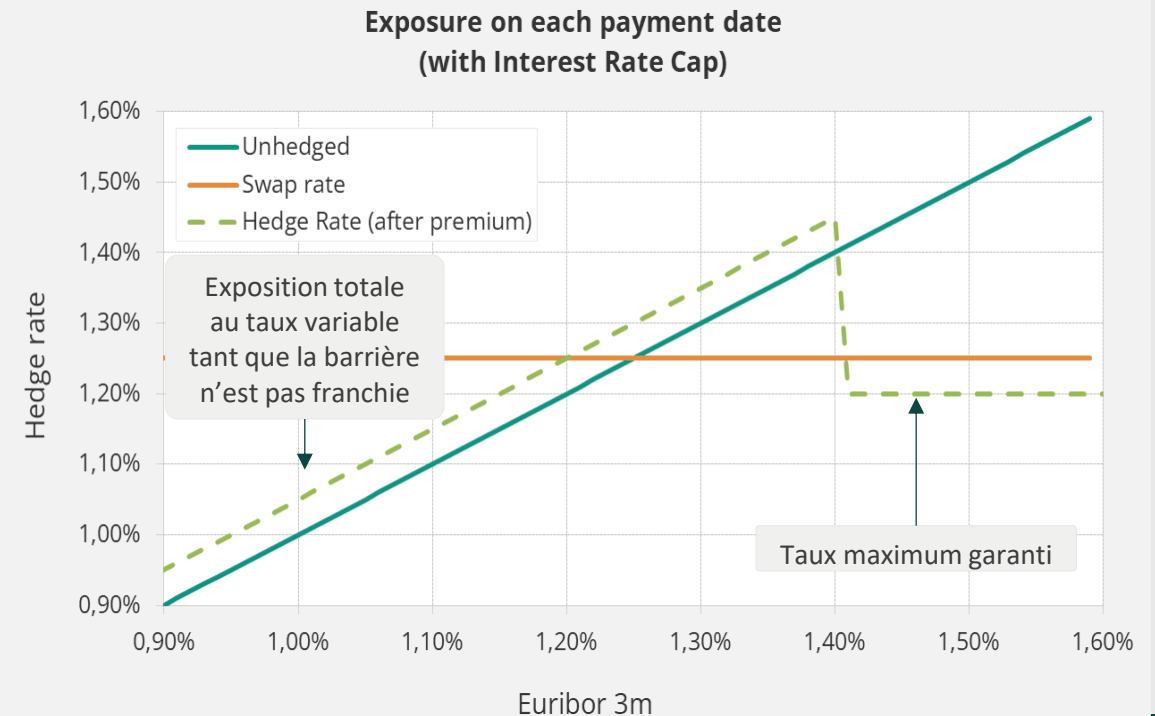
- Protection au-delà de la barrière activante au cours d'exercice du cap;
- Opportunité de profiter d'une baisse de l'indice de référence
- Stratégie moins couteuse qu'un cap classique.

Inconvénients:

- Exposition plus importante au risque haussier du taux variable qu'un cap classique

Graphique illustratif: données non actualisées

Nous ne recommandons pas ce produit car le plus souvent les marges bancaires dégradent sa performance.



Fiches produits

Cap Spread:

Droit de recevoir un flux si l'indice de taux sous-jacent (couvert) est supérieur au cours d'exercice du cap (strike). Le flux reçu correspondra alors à la différence entre le taux variable et le taux fixe, multiplié par le notionnel. Dans le cadre d'un financement, ce flux a pour effet d'annuler ce qui aurait dû être payé sur le sous-jacent au-delà du cours d'exercice du cap. Si le taux sous-jacent franchit le cours d'exercice du cap vendu, l'exposition au taux sous-jacent est quasi totale (retraitée de l'écart entre les 2 cours d'exercices).

Avantages:

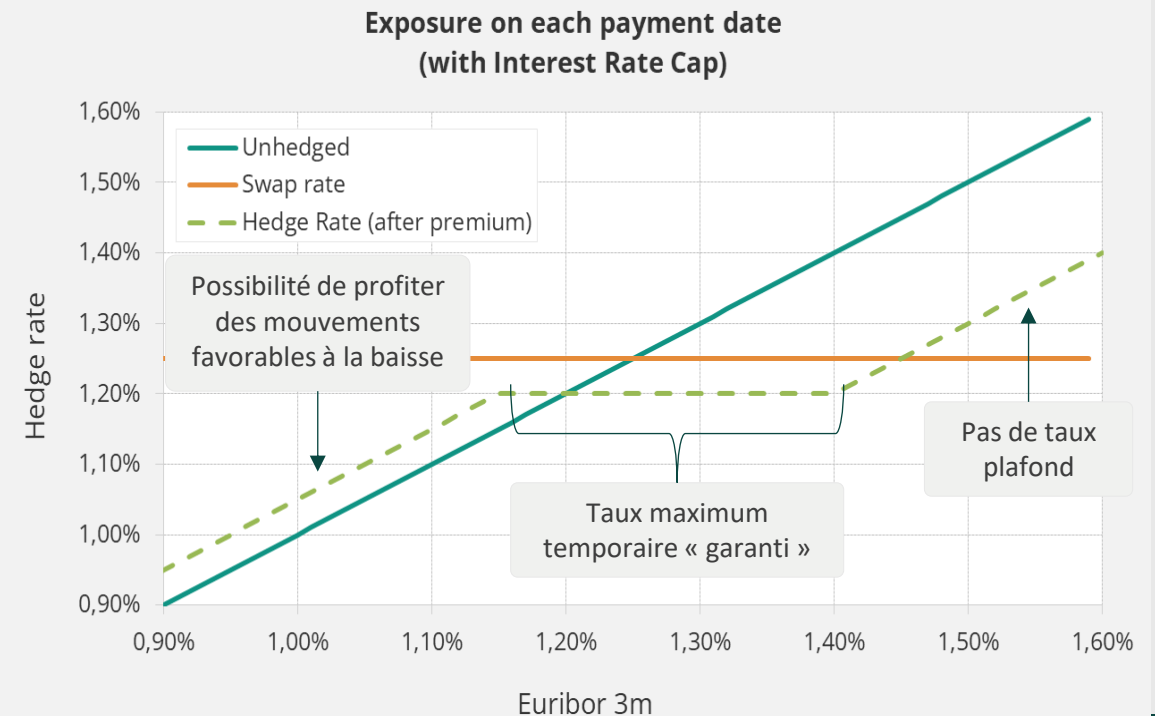
- Protection au-delà du cours d'exercice du cap acheté;
- Opportunité de profiter d'une baisse de l'indice de référence
- Stratégie moins coûteuse qu'un cap classique (financement partiel de l'option achetée par l'option vendue).

Inconvénients:

- Exposition plus importante au risque haussier du taux variable qu'un cap classique

Graphique illustratif: données non actualisées

Nous ne recommandons pas ce produit car il ne procure aucun taux plafond garanti. Ce n'est pas une couverture.



Informations

KERIUS Finance SAS

17 rue Dupin,
75006 Paris, France

Tel: +33 1 83 62 27 61

RC Paris: 520 300 948

Immatriculé au Registre Unique des Intermédiaires en Assurance, Banque et Finance (ORIAS) sous le n°13000716 au titre des activités de **Conseiller en Investissements Financiers**, enregistré auprès de l'Association Nationale des Conseils Financiers-CIF, association agréée par l'Autorité des Marchés Financiers .

KERIUS Finance Suisse SARL

Chemin de Blandonnet 2,
1214 Vernier - Genève, Suisse

Tel : + 41 22 566 40 52

RC Genève IDE CHE-460.735.969

Numéro fédéral: CH-660-2330011-1

www.kerius-finance.com

Sébastien Rouzaire : s.rouzaire@kerius-finance.com

Solal Huard : s.huard@kerius-finance.com

Marion Dondin : m.dondin@kerius-finance.com

Avertissement - Disclaimer

Ce document a été préparé à l'usage des services financiers du Client. Ce document ou son contenu ne doivent pas être communiqués ou diffusés en externe sans l'accord préalable écrit de KERIUS FINANCE .

Pour ce document, KERIUS FINANCE a été amenée à utiliser des informations et données chiffrées fournies par le Client. KERIUS FINANCE a pris ces données en compte sans réaliser de procédure d'audit et n'émettra en conséquence aucune opinion sur leur fiabilité. Ce document ne constitue pas une documentation contractuelle des transactions éventuellement décrites, ni une recommandation ou une sollicitation de mettre en place les transactions décrites. Tout Client intéressé par ce type de transactions ou procédure doit mener ses propres analyses pour vérifier l'adéquation à ses besoins, ainsi que les conséquences, notamment fiscales et comptables. Il lui appartient également de prendre les dispositions nécessaires à la mise en œuvre des décisions qu'il aura prises.

Ni KERIUS FINANCE ou ses administrateurs ou employés ne pourront être tenus responsables des conséquences de l'utilisation de ce document ou de la mise en place, totale ou partielle, par le client, des idées ou opérations décrites.

This document has been prepared for the Finance department of the Client. It must not be communicated or published externally without prior written consent of KERIUS FINANCE.

For this document, KERIUS FINANCE used information and data provided by the Client. The Client agrees that KERIUS FINANCE took this information into account without auditing them or checking their accuracy and, as a consequence, without producing any opinion on their reliability. Please note that this document does not constitute a contractual documentation of the transactions or processes that may be described, nor a recommendation or solicitation to enter into the transactions or processes described herein. If the Client is interested in setting up this type of transactions or processes, the Client should conduct his own analysis of the suitability to his needs. The Client must also verify the consequences of his decisions, including accounting and fiscal aspects. The Client is also responsible for the implementation of his decisions.

Neither KERIUS FINANCE nor its directors and employees accept liability for any loss or damage resulting from the use of this document and expressly excludes all liability in respect of any implication of the described ideas or transactions on the Client's own specific particulars.